

Les Expos en panne

— E 1

la tribune

73e ANNÉE — No 43 — 40 PAGES — 5 CAHIERS — SHERBROOKE, MERCREDI 11 AOUT 1982 —

(SAMEDI 60¢) 40¢
Livraison à domicile:
\$2.15 par semaine.

La construction en chute libre dans la région

1 travailleur sur 2 se tourne les pouces

par Gilles Fisette

SHERBROOKE — Ca va mal du côté des travailleurs de la construction. Pire encore qu'on pouvait l'imaginer. Près d'un travailleur sur deux, domicilié en Estrie, se tourne les pouces au cours des cinq premiers mois de l'année, de dire l'Office de la construction du Québec (OCQ), tandis que les données des centrales syndicales représentant ces travailleurs parlent maintenant de trois travailleurs inactifs sur quatre.

Ces chiffres, les pires au Québec et les pires depuis des années, sont ceux qu'a compilés tout d'abord l'OCQ qui les rendra publics ainsi que tous les détails les étoffant, aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse se déroulant à Montréal.

En effet, selon les données recueillies par La Tribune, il ressort que 45,2 pour cent des travailleurs de la construction domiciliés en Estrie étaient sans emploi au cours des cinq premiers mois de l'année. Il s'agit là des travailleurs les plus durement touchés au Québec par le marasme dans lequel stagne l'industrie de la construction depuis longtemps. A titre d'exemple, on signale que l'Est du Québec vient en avant-dernière position et affiche un taux d'inactivité de 43,6 pour cent.

Pour l'ensemble du Québec, l'OCQ rapporte que 43,000 salariés de la

construction sont actifs chaque mois, soit 19 pour cent de moins que le résultat compilé au cours de la période correspondante de 1981. En nombre d'heures travaillées, tout cela se traduit par un total de 29 millions d'heures alors que le résultat des cinq premiers mois de 1981 dépassait les 36 millions d'heures. En d'autres termes, il s'agit du plus faible taux d'activité depuis 1971.

L'Office de la construction du Québec détermine par ailleurs que 16,262 entrepreneurs en construction étaient actifs en 1981 ou 8 pour cent de moins qu'en 1980. En Estrie, on comptait 725 entrepreneurs.

Pour leur part, les travailleurs salariés de la construction étaient au nombre de 94,372 en 1981, 3 pour cent de moins qu'en 1980. En Estrie, ils étaient 2,906, soit 9,3 pour cent de

• Les centrales syndicales parlent de 3 travailleurs inactifs sur 4

• Sept fois moins de logements bâtis à Sherbrooke

— A 2

moins qu'en 1980 alors qu'on en dénombreait 3,205.

Enfin, toujours en 1981, le nombre d'heures travaillées dépassait les 2,600,000 heures, une baisse de 13,3 pour cent par rapport aux 3,000,000 d'heures compilées en 1980.

Pire encore

Toutefois, lorsqu'on se tourne vers

les centrales syndicales, les chiffres deviennent davantage dramatiques. Là, on parle davantage de 75 pour cent d'inactifs.

En effet, bien que les données ne soient pas précises, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) estime que seulement 25 pour cent de ses 1,200 syndiqués de la construction sont actifs en Estrie et qu'une dizaine de pourcent sont allés tenter leur chance à Montréal.

Ryan abandonne

• Le congrès d'orientation aura lieu
• Gérard D. Lévesque assure l'intérim

— B 1

par Maurice Girard

MONTREAL (PC) — A compter du 1er septembre, le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) ne sera plus que député d'Argenteuil.

Face à des "désaccords profonds" avec plusieurs collaborateurs et devant l'impossibilité de s'adjoindre un nombre suffisant d'appuis, M. Claude Ryan a annoncé, hier en fin de journée, qu'il quitterait, le 31 août, ses doubles fonctions de chef du PLQ et de chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, tout en continuant de représenter ses commettants d'Argenteuil "pour un avenir prévisible".

Pour assurer l'intérim d'ici la tenue du congrès à la direction, dont la date doit être fixée par l'exécutif du PLQ, les membres du caucus et de l'exécutif ont désigné "à l'unanimité" M. Gérard-D. Lévesque, leader du PLQ à l'Assemblée nationale, pour assumer les fonctions laissées vacantes par la démission de M. Ryan.

En plus de donner le coup d'envoi officiel à la course à la direction du PLQ la démission du chef libéral met un terme aux spéculations sur son avenir politique, qui circulaient depuis la cuisante défaite libérale aux élections générales de 1981.

C'est "serein" que l'ex-directeur du Devoir a décidé d'abandonner ses fonctions officielles au sein du PLQ, même s'il était de plus en plus ouvertement contesté. Il a rendu publique sa décision au cours d'une conférence de presse qui a suivi une réunion du caucus, en matinée, et une autre de l'exécutif, en après-midi.

M. Ryan a soutenu avoir pris fait ce choix après avoir effectué plusieurs consultations et il n'a pas du tout l'impression d'avoir été remercié de ses services par son parti. Il demeure fidèle à ses idées et à ses idéaux mais veut prendre du recul "par rapport à une vision étroite de la politique...".

Il n'est pas amer devant les difficultés ("dont je ne soupçonnais pas l'ampleur") auxquelles il a dû faire face en politique, qui "demeure pour moi, après l'engagement religieux, la

forme la plus noble de l'activité humaine".

Discretion

Pour l'heure, le député d'Argenteuil ne voit pas de difficultés à continuer de siéger comme libéral à l'Assemblée nationale "en essayant de rester discret".

Mais, a-t-il souligné aux applaudissements des partisans, il ne fera pas "oeuvre de silence" dans la prochaine course à la direction du PLQ, quoi qu'il ne s'opposera pas automatiquement à la candidature d'un député fédéral. Ce serait "inadmissible de verser (ainsi) dans le dogmatisme", a-t-il répondu à un journaliste.

A son entrée dans la salle, surchauffée et bondée de députés libéraux, de journalistes et simples partisans, M. Ryan, qui était précédé de sa femme, a esquissé un sourire crispé en voyant tout le branle-bas mis en place pour enregistrer sa déclaration.

Aux applaudissements nourris de la salle, il s'est avancé au podium où il a lu, tête baissée, le texte de sa démission sur son ton habituel, mais sans grand enthousiasme, relevant à peine les yeux pour fixer à l'occasion son auditoire attentif.

D'entrée en matière, l'ex-directeur du Devoir admettait qu'il avait perdu trop de terrain pour pouvoir lui permettre de remonter la pente: la campagne qu'il avait entreprise depuis les élections d'avril 1981 pour se rallier des appuis était perdue d'avance. "Je ne pouvais plus continuer à diriger le PLQ dans le climat d'incertitude et d'insécurité".

Lutte perdue

"Je doute également que ces appuis auraient suffi à assurer un vote de confiance affirmatif à l'endroit de mon leadership au congrès d'orienta-

Nouvel attentat à Paris: un blessé

PARIS (AP) — Un attentat à la bombe s'est produit à Paris dans la nuit de mardi à mercredi peu avant 01h00.

Il s'agit d'un engin qui a été déposé au rez-de-chaussée d'un immeuble situé au No 20 de la rue de la Baume, non loin de l'église St. Philippe du Roule, dans le 8e arrondissement.

On déplore un blessé grave, une femme qui promenait son chien non loin de l'endroit où la déflagration s'est produite.

L'engin avait été déposé sur le rebord d'une fenêtre du rez-de-chaussée d'un immeuble qui abrite un établissement bancaire, la Banque de Gestion Privée (ancienne banque Meyer), ainsi que

diverses sociétés commerciales, dont la SOFIREM et la Banque franco-roumaine.

S'agissant également d'un secteur résidentiel, les vitres des appartements des immeubles avoisinants ont été soufflées dans un rayon d'une centaine de mètres.

Peu après l'explosion on devait découvrir sur un mur de la cour intérieure d'un immeuble situé au No 8 de la rue de la Baume l'inscription suivante faite à la peinture rouge: "Retrait immédiat inconditionnel des fascistes israéliens. Si les Palestiniens sont chassés de Beyrouth les financiers et les propagandistes du sionisme seront abattus. Signé A.D. ... (Action directe)."



Il y a belle lurette que la situation économique n'avait pas été aussi dramatique dans l'industrie de la construction.

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
NUAGEUX: 20°C.
DEMAIN: NUAGEUX

D-2

Aujourd'hui dans La Tribune

CENTRE DE CARTOGRAPHIE

Le transfert à Sherbrooke de la division cartographie de l'énergie, mines et ressources Canada, raconte le journaliste Léon Dion, pourrait être réalisé par étapes. (p. A-3)

RENTREE SCOLAIRE

Les vacances pour des milliers d'étudiants tirent à leur fin. Les écoliers de la région de Sherbrooke retrouveront leurs professeurs le 30 août prochain, tandis que ceux de la région de Thetford-Mines bénéficieront de deux jours de congé supplémentaires. (p. A-3 et A-8)

DRUMMONDVILLE

Quant aux étudiants du cégep de Drummondville, ils prendront possession des locaux neufs de l'institution six mois plus tôt que prévu. (p. A-8)

ASBESTOS

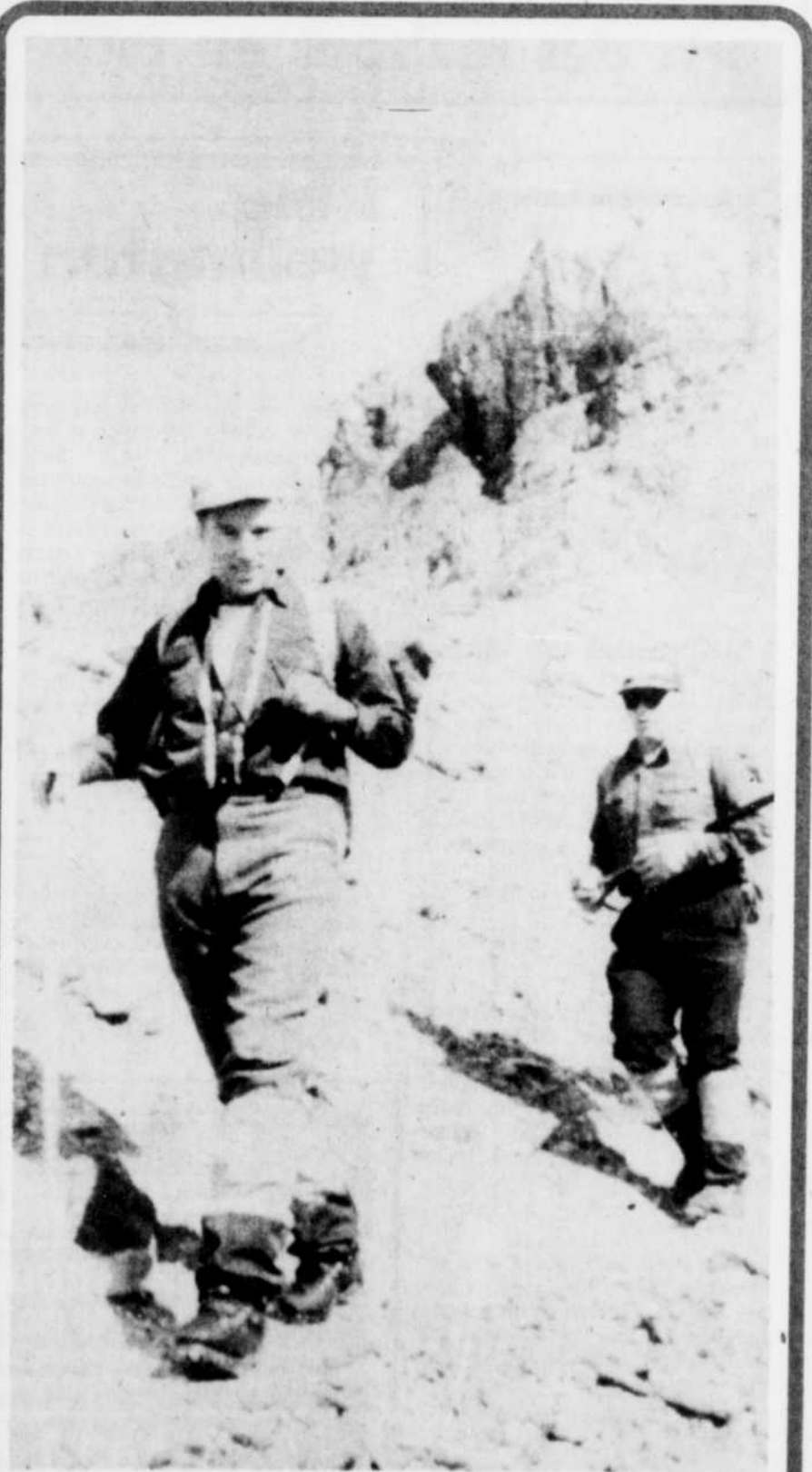
La situation difficile du marché de l'amiante a rapproché la population d'Asbestos de son principal employeur, la Canadian Johns-Manville, explique le journaliste François Gougeon, alors que toute la ville appuie les démarches du producteur minier pour obtenir une subvention de 35 millions \$. (p. A-6)

VILLES FRONTALIÈRES

Les efforts des travailleurs de l'ex-usine Butterfield de Rock-Island et de quelques hommes d'affaires des villes frontalières ont été couronnés par la formation d'une nouvelle entreprise, la Starob, qui compte reprendre une certaine de travailleurs à son emploi. (p. A-10)

SOMMAIRE ABREGÉ

• ARTS et DIV. E-6
• CARR. et PROF. B-1
• DÉCÈS. D-5
• FINANCE. B-4
• INTERNATIONAL. D-6
• PETITES ANNONCES. D-1
• VIVRE EN '82. C-1
• SPORTS. E-1



Trudeau dans les hauteurs

Le premier ministre Trudeau pratique l'alpinisme dans les Rocheuses canadiennes durant ses vacances. Il était visiblement fatigué, hier, après une randonnée spectaculaire de 10 heures sur une corniche de neige du mont Athabasca, à mi-chemin entre Jasper et Banff. Huit alpinistes l'accompagnaient dans son ascension.

(Laserphoto PC)

Le marasme dans l'industrie de la construction

Sept fois moins de logements bâtis à Sherbrooke



721 permis de construction ont été accordés par la Ville de Sherbrooke au cours des sept premiers mois de l'année 1982 alors qu'elle en avait alloués 837 pendant la même période en 1981.

SHERBROOKE (GF) — Sept fois moins de logements ont été construits au cours des sept premiers mois de l'année, à Sherbrooke, qu'au cours de la période correspondante de 1981.

En effet, selon les données recueillies par la Division de l'urbanisme des Services techniques de la Ville de Sherbrooke et compilées dans le rapport mensuel pour le mois de juillet 1982, il ressort que 30 logements ont été construits entre le 1er janvier et le 1er août 1982 alors que le chiffre correspondant pour l'année précédente est de 225.

Toutefois la performance du mois de juillet 1982 est meilleure que celle réalisée en juillet 1981. Cette année, 18 logements sont venus s'ajouter à la banque annuelle et tous ont été construits dans le quartier nord de Sherbrooke. Il s'agit d'une maison unifamiliale et de 17 logements de maison multifamiliale. En juillet 1981, on signalait seulement 9 nouveaux logements.

Par ailleurs, le rapport indique que 721 permis de construction ont été accordés par la ville au cours des sept premiers mois de l'année 1982. Elle en avait alloués 837 au cours des sept premiers mois de 1981. Si ces permis concernent autant la construction que la rénovation ou l'installation d'une piscine ou d'une clôture, ce sont seulement 14 qui concernent la construction domiciliaire et ils ont une valeur de

1,278,000 \$, soit une nette diminution par rapport aux 38 permis émis entre janvier et août 1981, lesquels concernaient des constructions d'une valeur de 5,176,000 \$.

Durant le mois de juillet, la Ville a émis deux nouveaux permis de

construction domiciliaire. Le premier se réalisera dans le quartier nord et concerne une maison unifamiliale d'une valeur de 72,000 \$. L'autre se concrétisera également dans le quartier nord mais concerne cette fois-ci une édifice multifamiliale d'une valeur de 544,000 \$.

Le nombre des permis de construction en général émis en juillet 1982 est de 128 et représentent des

rénovations et des constructions d'une valeur de 1,103,900 \$. 33 d'entre eux se réaliseront dans le quartier est pour une valeur de 125,600 \$; 56 ont été émis pour le quartier ouest et se traduiront par des investissements de 287,750 \$; enfin, 39 concernent le quartier nord et représentent une valeur de 690,550 \$. En comparaison, le mois de juillet 1981 voyait la Ville émettre 145 permis d'une valeur globale de 1,997,897 \$.

Programme de relance de la construction domiciliaire

Les entrepreneurs ont hâte de connaître la forme d'aide de la Ville

SHERBROOKE (GF) — La question de l'heure des entrepreneurs en construction d'habitations sherbrookoises: la Ville de Sherbrooke imitera-t-elle d'autres municipalités en acceptant de participer

au programme de relance de la construction domiciliaire? Et puis, que ce point semble acquis, quelle forme cette aide prendra-t-elle? Ce sont là du moins les questions qui préoccupent présentement le directeur général régional de l'Association des constructeurs d'habitations de Sherbrooke et district, M. Claude Laffage.

En effet, interrogé sur la santé des entrepreneurs en construction domiciliaire de la région, M. Laffage ne cache pas que l'attention de ces derniers est tournée du côté du 145 Wellington Nord dont on attend un geste positif d'ici septembre.

C'est en effet vers septembre, d'indiquer M. Laffage, que le conseil de ville devrait réagir à la demande des entrepreneurs de prendre part au programme de relance et d'indiquer de quelle façon il entend inciter le consommateur à acquiescer une maison dans les limites de Sherbrooke.

"En fait, il est acquis que la Ville embarquera. Il ne reste plus qu'à savoir de quelle façon elle le fera. Est-ce que ce sera sous forme de subventions aux nouveaux propriétaires ou sous forme de réduction du compte de taxes?", de rajouter M. Laffage en disant: "On a hâte de savoir."

Pendant ce temps, les entrepreneurs envisagent le proche avenir avec un brin d'optimisme. "On ne peut cacher que la situation est critique en Estrie. Nous sommes comme qui dirait au bord du gouffre. Il y a eu des faillites. Peut-être pas autant qu'on l'aurait imaginé mais il y en a eues... Depuis des mois, plusieurs entrepreneurs vivent grâce aux profits antérieurs... Mais là, grâce à l'intervention gouvernementale, on note les premiers indices d'une certaine reprise. Ce n'est pas comme on voudrait mais ça commence à bouger."

Selon M. Laffage, "ces indices de reprise permettent de croire une reprise de la construction notamment de maisons unifamiliales mais moins des multifamiliales compte tenu du taux de vacances élevé à Sherbrooke."

Dans le but de stimuler le consommateur, l'Association envisage de remplacer sa Semaine de l'habitation par un Automne-habitation, lequel permettra la tenue de diverses activités afin de mieux expliquer aux consommateurs les divers programmes incitatifs d'achat d'une maison. Les détails de ces activités seront connus d'ici septembre.

Demain: légère baisse du prix des maisons en Estrie



C'est un lieutenant de personnel efficace et un "Blue Knight" coriace que l'on retrouve en Henri-Louis Proulx... à tel point que certains lui ont déjà trouvé un surnom au poil, à savoir "Idéfix"...

— O —

Lionel Beaudoin avait fait promettre, jurer et cracher au rédacteur de cette chronique, de ne jamais faire de publicité sur le fait qu'il avait cessé de fumer... cette promesse a été tenue sept mois ce qui n'est pas si mal... par ailleurs, il n'a jamais ordonné de taire son désir de se soumettre à une diète sévère dans cinq mois, soit quelques jours avant les fêtes... trop tard...

— O —

Les talents de chanteur d'opéra de Me Jean-Pierre Rancourt ne connaissent plus de frontière... il se voit maintenant accosté dans les restaurants par des amateurs de grande musique qui veulent savoir s'il est bel et bien le célèbre chanteur...

— O —

Même s'il se frotte à des adversaires deux fois plus jeunes que lui, le tennisman-philosophe Jacques Laffeur ne réussit pas pour autant à jouer deux fois mieux qu'eux...

— O —

Même la vodka n'a pas réussi à faire accepter à Gaëtan Duquette la nourriture russe...

La Quotidienne
4 1 6

Etude complète sur l'aménagement du parc Victoria

SHERBROOKE — Une consultation populaire présentement menée parmi les usagers du parc Victoria pourrait, dès l'été prochain, résulter en de nouveaux aménagements d'importance dans ce parc.

En effet, la Ville de Sherbrooke, par le biais des Services récréatifs et communautaires, entreprend une étude complète concernant l'aménagement du parc Victoria, étude qui se fera en trois phases bien distinctes afin de cerner quelles sont les besoins de la population.

M. Pierre Lafrance, personne chargée de la consultation, a tenu à préciser hier, au cours d'une conférence de presse, que ce sont les usagers du parc qui décideront des aménagements à faire. "Nous pensons, dans un premier temps, qu'il est préférable de rencontrer directement les usagers pour ainsi connaître leur nombre, leurs caractéristiques et leurs besoins. Par la suite, les résidents du voisinage du parc pourront donner leur avis sur les changements à apporter tandis que la dernière phase consistera à donner la parole aux divers groupes, organismes et individus. Toutes ces phases consultatives s'échelonnent sur une période de près de deux mois", de préciser M. Lafrance.

Pour sa part, le directeur des Services récréatifs et communautaires (SRC) de la ville de Sherbrooke, M. Alvin Doucet, a expliqué que cette consultation populaire prend une importance capitale pour les fonctionnaires municipaux. "Plutôt que de plani-



Pierre Lafrance

fier dans nos bureaux les aménagements à apporter, nous croyons qu'il est plus sage d'aller rencontrer directement les principaux intéressés. Les résultats de la consultation, qui devraient être connus vers la fin du mois d'octobre, se traduiront par des travaux d'aménagement précis. Pour nous, c'est une préoccupation majeure", de soutenir M. Doucet.

A propos des aménagements possibles à être effectués, notons la construction de deux terrains de stationnement, l'un (de 40 places) au bout de la rue Desaulniers et l'autre (90 places) en face du stade Amédée-Roy, à l'endroit actuel où est situé un petit terrain de balle.

Précisions sur la nouvelle loi sur les soins dentaires

SHERBROOKE (MM) — Le représentant sherbrookoise de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, le docteur Charles Tessier, a tenu à apporter certaines précisions concernant la nouvelle loi sur les soins dentaires pour les enfants de 0 à 15 ans afin d'éviter toute confusion dans l'esprit de la population.

La nouvelle loi du ministère des Affaires sociales du Québec (MAS), qui entrerait en vigueur le premier août dernier, stipule que les enfants de 0 à 15 ans inclusivement continuent de bénéficier de l'aide du ministère en ce qui concerne l'examen bi-annuel chez le dentiste, les diagnostics ainsi que les radiographies qui pourraient s'imposer.

Pour ce qui est des enfants de 0 à 11 ans inclusivement, que leurs parents bénéficient ou non de l'aide sociale, les coûts des traitements d'obturations, d'extractions et les traitements

de canal seront défrayés par le MAS. "Cependant, ces enfants n'ont pas droit aux soins préventifs (nettoyage, application de fluorure, enseignement des mesures d'hygiène). Aux dires du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, ces trois derniers services seront prodigués par des hygiénistes dans les écoles et les CLSC à partir du premier septembre prochain", d'expliquer le docteur Tessier.

Les enfants de 12, 13, 14 et 15 ans continueront de bénéficier des soins préventifs gratuitement.

Les enfants dont l'âge varie entre 13, 14 et 15 ans n'ont pas droit aux traitements d'obturations et d'extractions à moins qu'ils ne présentent la carte d'assisté social de leurs parents.

Enfin, les enfants de 12 ans auront droit à tous les traitements et ce, tout à fait gratuitement.

Au palais de justice

Aux assises pour viol

SHERBROOKE — William Bennett, 33 ans, de Magog, a été référé hier devant un jury le 7 septembre pour répondre du viol d'une dame âgée de 76 ans.

Il avait été admis à son examen volontaire devant le magistrat Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix. Bennett est soupçonné de la

commission de ce crime le 11 juillet dans les villes frontalières.

Le tribunal a cité le prévenu aux assises sur cette inculpation malgré une motion de la défense pour un renvoi sur un chef de tentative.

Le ministère public était représenté par Me Claude Chartrand tandis que Me Jean-Pierre Rancourt assiste Bennett.

La prison après l'hôtel

SHERBROOKE — Maurice Laplante a été astreint à 10 jours de cellule, de réfectoire commun et de téléphone public à la vieille prison commune pour avoir profité illégalement pendant trois jours d'une chambre spacieuse, d'une bonne salle à dîner et d'un téléphone privé à l'hôtel-motel Le Baron.

Il s'était reconnu coupable d'obtention frauduleuse de logement et d'aliments estimés à 329\$.

Laplante, âgé de 32 ans, sans domicile connu, avait fait une halte à Sherbrooke entre la région maskoutaine et la Beauce où

il a vainement cherché un emploi.

Le défenseur Marc Montplaisir a plaidé que son client avait été entraîné dans cette aventure parce qu'il était fauché comme les blés et ne savait plus à quel saint se vouer.

Le procureur Claude Chartrand a soumis que le prévenu se trouvait sous le coup d'une probation lors de sa descente à l'hôtel de la rue King ouest.

En imposant sa sentence, le juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix a suggéré à Laplante de s'arrêter à des endroits mieux adaptés à ses moyens.

Peine sévère demandée

SHERBROOKE — Le ministère public a réclamé hier une peine de détention variant entre 10 et 15 ans contre Lucien Jasmin, qui avait perpétré un vol avec violence de 208\$ sur un pompiste de Rock-Forest le 1er mars.

Me Claude Chartrand a émis l'opinion que la société doit être protégée contre Jasmin, qui se trouvait sous le coup d'une libération conditionnelle n'expirant qu'en 1985 lors de la commission de son septième crime qualifié.

L'accusation a de plus demandé que cette condamnation soit consécutive aux trois années qu'il resterait à purger à Jasmin sur ses dernières sentences totalisant huit ans et remontant à 1977.

Le défenseur Michel Dussault a soumis que son client, qui n'est âgé que de 28 ans, pouvait encore se réhabiliter.

Il a fait valoir que Jasmin avait l'intention de se faire soigner pour alcoolisme.

Me Dussault n'a pas suggéré de quantum de pénalité mais a insisté pour qu'elle soit concurrente à la sentence en cours de son client, qui a été marqué par le décès de son amie d'un cancer pendant qu'il se trouvait derrière les barreaux.

Le juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix a réservé jusqu'au 19 août le sort qu'il réserve à Jasmin.

La couronne avait représenté que la victime, M. François Goulet, a reçu neuf coups au visage et avait dû simuler l'inconscience pour que son agresseur le lâche.

L'enquête avait révélé que la victime a été poussée jusqu'à une salle de toilette de son établissement où elle a été battue de la façon que l'on sait.

En liberté provisoire

SHERBROOKE — Daniel Patient, le chauffeur d'une agence de danseuses qui arrondit ses fins de mois avec l'aide sociale, a été remis en liberté provisoire d'ici à son enquête préliminaire sur des accusations de cambriolage d'une valeur de 4,150\$ et de recel de 1,050\$.

Le défenseur Marc Montplaisir avait plaidé que la preuve de la poursuite ne repose que sur la déclaration d'un complice présumé faisant état que son client lui aurait prêté sa voiture utilisée pour cette affaire, que cet individu est en lui-même en liberté et qu'un procès ne pourrait avoir lieu avant deux mois.

Le procureur Claude Chartrand

a fait valoir à l'enquête en détention que Patient est sous le coup d'une probation.

Le magistrat Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix a remis Patient en liberté provisoire jusqu'au 19 octobre à condition qu'il ait une bonne conduite et qu'un tiers fournisse une garantie personnelle.

L'accusé a lui-même témoigné qu'il véhiculait des danseuses, demeure à Eastman depuis quatre mois et était prêt à se soumettre à toutes les conditions que le tribunal lui imposerait.

Son contre-interrogatoire a fait ressortir qu'il complétait ses revenus avec un supplément d'aide sociale.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, JIK 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ

Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT

Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT

Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ

Directeur du service du tirage

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélets et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos familiales de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

BUREAU & BUREAU
Les modèles
BOP ouest, rue GALT, SHERBROOKE
LAVEUSES-SECHEUSES
Inglis
569-9585

TUILE CERAMIQUE
ROBERT VILLEMAIRE INC.
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L
1W6, (Face au Motel La Réserve)

563-4030

Confiez vos travaux à des professionnels
Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles.
Egalement distributeur des tuiles "Ramka"

Motel La Réserve
Boul. Bourque
TUILE CERAMIQUE
ROBERT VILLEMAIRE
78437
Val Estrie
Fontaine
Post. Etna

Le département de cartographie

Une implantation par étapes?

SHERBROOKE (LD) — S'il réalise effectivement l'implantation à Sherbrooke du département de cartographie du ministère Énergie et Ressources Canada, le gouvernement fédéral procéderait maintenant par étapes plutôt qu'à un transfert global, a indiqué une source généralement bien informée.

Depuis l'annonce officielle en octobre '77 que Sherbrooke allait profiter d'une part importante des retombées positives du processus fédéral de décentralisation des effectifs, on attend toujours la décision finale qui fera la différence entre une déclaration d'intention et la réalisation effective.

Selon la source, le projet d'implantation à Sherbrooke avait été inscrit à

l'ordre du jour du conseil des ministres voilà deux semaines à Ottawa. Mais comme il n'y a pas eu d'écho à cela, on suppose que le dossier n'a pas été étudié et donc reporté, faute de temps ou pour un autre motif. Dans le cas de l'hypothèse la plus pessimiste, le projet aurait pu être "tabletté" pour une période indéfinie.

Encore aujourd'hui, Sherbrooke n'a pas la certitude absolue que le projet

• **Encore aujourd'hui, Sherbrooke n'a pas la certitude absolue que le projet de décentralisation se réalisera**

de décentralisation se réalisera. Une délégation locale s'était rendue à Ottawa en juin pour rencontrer les ministres Marc Lalonde et Yvon Pinard, leur parler d'un site éventuel, et faire

pression. On leur aurait promis une réponse dans les semaines suivantes. Cette réponse est toujours attendue. Selon des informations fragmentaires, l'intention d'Ottawa serait maintenant

d'y aller par étapes, s'il se lance dans le projet bien sûr.

Dans les années passées, on a imputé aux dispositions de la loi 101 le retard à la réalisation du projet. Selon la source, tous les obstacles de cette nature ont été balayés. Maintenant il ne s'agit plus que d'une décision strictement politique à prendre par le cabinet fédéral.

La conjoncture économique difficile ne serait pas étrangère aux hésitations d'Ottawa. La politique de décentralisation a été adoptée à une époque où le contexte différait largement. En '77, un ministre fédéral avait parlé d'un investissement de 25 \$ millions (pour 750 emplois, alors qu'on parle

plutôt de 500 maintenant). En mars dernier, un porte-parole des Travaux publics fédéraux précisait que les sommes nécessaires au projet étaient toujours disponibles. Ces sommes atteignaient maintenant 45 \$ millions.

Avant l'idée d'étapisme, la dernière date d'occupation des locaux à Sherbrooke pour les quelque 500 fonctionnaires était fixée à mai 1986 (le retard des derniers mois a dû la retarder encore). Si on procède par étapes, cela étirera encore plus les délais pour des effectifs complets.

Certains à Sherbrooke préféreraient quand même une implantation par étapes que pas d'implantation du tout.

Rumeurs de dépenses excessives pour l'Expo

Pas de quoi fouetter un chat

(Roch Létourneau)

par Léon Dion

SHERBROOKE — "Il n'y a pas de quoi fouetter un chat", a commenté M. Roch Létourneau, le directeur général de la ville de Sherbrooke, à propos de rumeurs sur des dépenses excessives attribuées au comité organisateur de l'Exposition régionale.

La nature du problème au Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS) tenait à une certaine déficience dans la gestion comptable et le système de contrôle des dépenses. Mais le rapport du contrôleur délégué par la ville n'a fait part d'aucun geste répréhensible. Tout est sous contrôle, a-t-on assuré.

M. Roméo Quintal, vice-président du Comité, a pour sa part déclaré que cet organisme s'en tirait "haut la main" avec le rapport.

Figure bien connue de la scène municipale, M. Quintal a admis que certaines de ses initiatives avaient pu "faire jaser". Dans le cadre de certaines activités de promotion, il y a eu des dépenses dans des restaurants. "Dans les repas au restaurant, en groupe, c'est pas long que ça peut dépasser les 200 \$", a-t-il souligné. Le dépôt des factures au conseil d'administration du Comité a déclenché des "holà!" de certains, a aussi reconnu le vice-président.



Roch Létourneau



Roméo Quintal

Ce désaccord sur la pertinence de certaines dépenses aurait eu des échos à l'extérieur du Comité jusqu'à l'hôtel de ville.

Après quelques discussions avec divers intéressés, la ville de Sherbrooke a décidé de nommer un contrôleur délégué (choisi dans une firme de véri-

ficateurs) auprès du Comité avec le mandat d'établir un système comptable professionnel et de maintenir un contrôle adéquat.

Assez rapidement, le contrôleur se serait rendu compte que le système de contrôle et gestion comptable du

Comité laissait à désirer. Par exemple, en matière de stricte comptabilité, on n'avait pas fait une coupure nette entre les dépenses attribuables à l'ex-Association agricole des Cantons de l'Est (ETAA) et la nouvelle corporation CERAS.

On se souviendra qu'en début d'année, l'ETAA et la ville de Sherbrooke concluaient enfin une entente après plusieurs années de différend en créant une nouvelle corporation avec un conseil d'administration élargi. La responsabilité de l'exposition annuelle passait alors de l'ETAA à CERAS.

M. Quintal a admis certaines déficiences comptables. Il a fait valoir que les membres de CERAS sont des bénévoles et qu'ils ont agi au mieux de leur capacité dans les circonstances. Ils n'ont pas eu toujours le temps de se pencher uniquement sur l'aspect gestion, alors que le temps les pressait d'organiser l'exposition.

Mais maintenant, toute cette question a été corrigée, fait-il valoir.

La démission du conseiller Claude Dallaire de son siège de membre de CERAS (le 2 août, le conseil acceptait sa démission et nommait M. Antonio Pinard en remplacement) a contribué à alimenter des rumeurs de désaccord au sein du Comité de l'exposition. A ses collègues du conseil, M. Dallaire avait tenu à préciser que sa démission tenait avant tout à une surcharge de travail avec le cumul de fonctions, dont son rôle au sein du comité ad hoc sur la culture.

vraient aussi avoir reçu un avis écrit en ce sens chez eux. Traditionnellement, la rentrée au Collège de Sherbrooke se fait toujours le dernier lundi du mois d'août.

Enfin, à l'Université de Sherbrooke, la rentrée se fait entre le mercredi, 1er septembre, et le mercredi, 8 septembre, selon les facultés où sont inscrits les étudiants. Ces derniers auraient été avisés de ce fait lors de leur inscription et l'Université leur fera parvenir sous peu de la documentation relative aux dates de la rentrée, de sorte que chacun pourra rentrer à sa faculté à la date convenue.

A l'école ... le 30

SHERBROOKE (MR) — Le 30 août sera bel et bien date de la rentrée pour les écoliers et les collégiens cette année.

Plusieurs parents qui se posaient la question au sujet de la date de la rentrée scolaire se demandaient s'il était possible que la rentrée de septembre puisse avoir lieu en... août, ainsi que le voulait la rumeur.

D'une part, le calendrier de toutes les commissions scolaires de l'Estrie, primaires et secondaires est le même cette année et fixe au 30 août la date de la rentrée. Tandis qu'au niveau primaire, tant pour les maternelles que pour le premier et le deuxième cycles, les élèves rentreront dès le 30,

les élèves du secondaire vivront une journée d'accueil le même jour et recevront des cours dès le lendemain, 31 août. Il semble d'ailleurs que les commissions scolaires, pour la plupart, feront parvenir des lettres dans les foyers des écoliers pour les aviser de ce fait.

D'autre part, la rentrée des collégiens coïncidera avec celle des écoliers, alors que le Collège de Sherbrooke ouvrira ses portes le 30 aussi. Les élèves auront reçu un avis en ce sens lors de leur inscription et de-



Prêts pour l'exposition

Les terrains de l'exposition prennent peu à peu un air de fête. Manèges, kiosques, jeux de hasards meublent le Plateau parc à la plus grande joie des jeunes, d'âge et de cœur, qui

attendent impatiemment l'ouverture de l'exposition agricole vendredi... surtout qu'une fois la grille franchie, l'accès aux manèges sera gratuit.

Accusé et plaignante... en toute amitié

SHERBROOKE — Le magistrat Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix a annulé hier une condition interdisant à un inculpé de viol de communiquer avec la plaignante pendant la durée des procédures. Et pour cause.

Frederick Dezan, âgé de 24 ans, de Montréal, et la plaignante étaient arrivés ensemble au vieux palais de justice de Sherbrooke et ont passé la journée côte à côte sur un banc dans la salle d'audience.

Informé de cette situation, le juge Lassonde a commenté qu'il pensait que l'accusé était accompagné d'une amie.

"C'est bien cela", a expliqué le défenseur Jean Charrest.

L'enquête préliminaire a été reportée au 5 octobre à cause de l'absence d'un interprète.

Le procureur Claude Chartrand ne s'est pas opposé à la modification que l'on connaît à l'élargissement du prévenu.

Dezan est soupçonné d'avoir violé la plaignante, âgée de 18 ans, le 12 juin.

• L'enquête se poursuit

SHERBROOKE (psj) — L'enquête policière dans le but d'élucider les vols et actes de vandalisme perpétrés dans cinq commerces de la Place Wellington, au cours de la fin de semaine, avance progressivement. La Tribune apprenant hier qu'il restait encore des informations à vérifier, des pistes à suivre.

Chargé de cette affaire, le détective Bertrand Fortier, de la division des enquêtes criminelles de la Police municipale, n'a pas voulu apporter plus

de précision sur le déroulement des opérations faites jusqu'à maintenant, les informations trop hâtives pouvant nuire au résultat de l'enquête.

On rappelle que vers six heures du matin, dimanche, on constatait que cinq commerces de la Place Wellington avaient été visités au cours de la nuit, à savoir le Casse-Croûte Minute, la Pâtisserie Vidal, la Galerie d'Art ainsi que les boutiques Econo et Intrigue.

• Un magasinage... nocturne

SHERBROOKE (psj) — Deux adolescents qui avaient profité de la nuit pour s'introduire par effraction au Comptoir familial de Sherbrooke, situé au 151 nord de la rue Bowen, ont été appréhendés par des policiers de Sherbrooke quelques heures après leur forfait, hier, sur la rue Galt.

Agés de 16 et de 14 ans, les deux jeunes avaient en leur possession des

articles volés au commerce en question, la nuit précédente, à savoir un appareil photographique, un système de son, des montres-bracelets, etc. le tout pour un montant d'environ 500 \$.

Ce magasinage en dehors des heures normales d'opération du Comptoir vaudra aux deux suspects un entretien avec un représentant du directeur de la protection de la jeunesse.

• Encore de l'huile... sur le feu

SHERBROOKE (psj) — Les pompiers de Sherbrooke ont procédé à des opérations de ventilation et de vérification à la suite d'un appel de feu dans une maison à deux logements, située au 320 de la rue Laurier, à Sherbrooke, à 07h14, hier.

L'appel reçu à la caserne de la rue Marquette mentionnait qu'un chau-

dron d'huile à friture avait pris feu. En attendant l'arrivée des pompiers, les occupants ont déversé sur la cuisinière le contenu d'un extincteur portatif.

Les dommages causés par le feu à la cuisinière électrique et par la fumée à la pièce pourraient totaliser environ 400 \$.

• Tôles froissées et un blessé

SHERBROOKE (psj) — La collision de deux automobiles a occasionné des blessures légères à une conductrice, hier, vers 10h30, sur la rue Galt ouest, à la hauteur du parc de stationnement souterrain du centre commercial Belvédère.

Mme Laurette Lapierre, de la rue Jogues, à Sherbrooke a reçu les premiers soins au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke où elle avait été transportée en véhicule d'urgence.

Selon un témoin indépendant de l'accident, un des véhicules impliqués dans la collision aura filé sur un feu

rouge. Les dommages matériels sont élevés.

Par ailleurs, vers 17h00, deux enfants, des frères, ont été heurtés par une automobile alors qu'ils se trouvaient en bordure du trottoir, angle des rues Dieppe et Du Rosaire.

Selon les informations recueillies, les blessures infligées aux garçons seraient d'ordre mineur et c'est pour ne laisser aucun doute quant à leur état que l'on a assuré leur transport au Centre hospitalier Hôtel-Dieu par ambulance.

• Une addition "oubliée"

ROCK-Forest — Deux clients qui, plutôt que de régler l'addition au restaurant où ils avaient dîné, avaient pris la fuite ont été capturés, quelques minutes à peine après leur escapade, par des agents de la Sûreté municipale de Rock-Forest.

Les suspects qui avaient, semble-t-il, le pied aussi pesant qu'ils avaient

le portefeuille léger avaient été victimes d'un accident, à l'intersection de la rue Fontaine et du chemin du Curé.

Après avoir donné un échantillon de son haleine pour les besoins de la science, le conducteur de l'automobile a été remis à la Sûreté municipale de Sherbrooke, tout comme son compagnon.

Une "poussée" la pousse en cour

SHERBROOKE (psj) — Pour avoir bousculé et fait chuter un homme dans l'escalier d'un club de nuit, dans le centre-ville de Sherbrooke, hier, vers 03h15, une jeune femme devra répondre à une accusation de voies de fait en Cour des sessions de la paix.

L'homme, âgé de 60 ans, a dans cette chute subi de graves blessures à la tête.

Il semble, selon les informations obtenues en rapport avec cet

incident, que l'homme aurait importuné à quelques reprises la jeune femme dont il est l'ex-ami. Tous deux se trouvaient à ce moment au Club Les 3 XXX, rue Wellington. La jeune femme était attablée avec un groupe d'amis.

A un moment donné, l'homme a été conduit vers la porte et alors qu'il se trouvait au faite de l'escalier, la femme, âgée de 23 ans, lui aurait donné une poussée ce qui a eu pour effet d'entraîner la

douloureuse chute pour la victime avec le risque de voir l'acuité auditive d'une oreille amoindrie ou perdue définitivement.

Peu de temps après l'incident, les policiers municipaux procédaient à l'arrestation de la femme et la menaient au quartier général. Les vérifications qui ont suivi ont permis à la police d'apprendre que la Sûreté municipale de Laval était intéressée à avoir un entretien avec la jeune femme.



Un été parsemé...

de francs sourires...

de courtoisie...

de super spéciaux

VIANDES DE CHOIX

ROSBIF DE PALETTE

coupe ordinaire
boeuf Catégorie
Canada A

\$2.60

kg lb \$1.18



ROSBIF DE COTES CROISEES

boeuf Catégorie

Canada A

kg \$3.92

lb \$1.78

ROSBIF DE PALETTE DESOSSEE

boeuf Catégorie

Canada A

kg \$4.14

lb \$1.98

BOEUF HACHE MI-MAIGRE

boeuf Catégorie

Canada A

kg \$3.93

lb \$1.78

EPAULE DE PORC FRAIS

genre picnic

kg \$2.60

lb \$1.18

JAMBON CUIT

l'Estrée

kg \$6.35

lb \$2.98

BACON

Hygrade

pqt 500 g

\$2.38

SAUCISSES FUMÉES

Hygrade

régulières ou tout boeuf

\$1.78

VIANDES CUITES TRANCHÉES

Hygrade

pqt 175 g

\$1.09

JAMBON CUIT TRANCHE

Hygrade

pqt 175 g

\$1.49

PEPPERONI TRANCHE

Hygrade

pqt 175 g

\$1.49

FRUITS ET LÉGUMES

TOMATES ROSES PAYSANNES

No. 1
d'Ontario

\$1.06

kg lb .48¢



RAISINS ROUGES

Cardinal

des Etats-Unis

kg \$1.94

lb 88¢

CAROTTES

du Québec No. 1

sac 5 lb

88¢

CITRONS

des Etats-Unis

No. 1

gros 90

2 / 29¢

PRUNES

Laroda 3x4x5

des Etats-Unis

No. 1

kg \$1.94

lb 88¢

SURGELÉS DE QUALITÉ

AIGLEFIN ET FRITES

Blue Water

pqt 20 on.

\$1.99

JUS D'ORANGES

Niagara

contenant 12.5 on.

79¢

JUS DE RAISINS

Welch

contenant 341 ml

\$1.49

PATATES FRITES

Cavendish

régulières ou juliennes

pqt 2 lb

99¢

BURGER OU BO-BOULE AU POULET

Aliments Louis

pqt 900 g

\$3.39

CREME GLACEE

Grad

sauveurs assorties

contenant plastic 2 L

\$1.98

YOGOURT

Yoplait

sauveurs assorties

contenant 4 / 125 g

\$1.49

MARCHANDS "NUTRI-PLUS"

SURVEILLEZ, EN MAGASIN, LES ITEMS SPÉCIALEMENT ÉTOILÉS...

SHERBROOKE				
SUPERMARCHÉ DUNANT L'ÉE 1541, rue Dunant	MARCHE DE L'EST 729, rue Conseil	SUPERMARCHÉ MAURICE 920, 12e Ave. Nord	NUTRI-PLUS FLEURIMONT 2240 est. rue King	ARTHABASKA SUPERMARCHÉ BELLEVUE L'ÉE 575 sud, boul. Bois-Francis
ST-ELIE D'ORFORD MARCHE CLEMENT 1065, route 220	WINDSOR SUPERMARCHÉ ROUSSEAU INC. 14 nord, Principale	ST-ISIDORE D'AUCLAND MARCEL DODIER INC.	WEEDON NUTRI-PLUS WEEDON 334, rue St-Janvier	COWANSVILLE COOP. DAVIGNON 179, rue Principale
ROCK FOREST SUPERMARCHÉ RAYMOND 4801, boul. Bourque	EAST ANGUS MARCHE BLOUIN INC. 53, rue Angus sud	LA PATRIE ASSOCIATION COOPERATIVE AGRICOLE	RICHMOND SUPERMARCHÉ GREGOIRE 175, Collège	GRANBY CLUB COOP. HAUTE YAMASKA 369, boul. Leclerc
COATICOOK AUBAINES PLUS UNEPIN INC. 265, rue Child				UPTON MARCHE UPTON ENR. 127, rue St-Ephrem

POIS & CAROTTES

Libby

Choix

bte 10 on.

43¢

MACEDOINE

Libby

bte 10 on.

47¢

DINER

Kraft

Spirale

bte 200 g

45¢

ALPHA-GETTI

Libby

sauce tomate

bte 8 on.

45¢

SPAGHETTI PREPARE

Catelli

sauce tomate

bte 14 on.

59¢

SAUCE SOYA

V-H

bouteille 450 ml

99¢

MARINADES

Coronation

tranchées, l'aneth,

sucrées jarre 750 ml

\$1.29

MOUTARDE

V-H

jarre 500 ml

78¢

TARTINADE A SANDWICH

Kraft

jarre 500 ml

\$1.19

VINAIGRE

blanc

Grad

contenant 4 l

\$1.95

BEURRE D'ARACHIDES

Kraft

Super croquant

jarre 500 g

\$1.79

MARMELADE

Kraft

orange pure ou 3 fruits

jarre 250 ml

79¢

FRUITS COCKTAIL DE

Libby

l'antaisie

bte 19 on.

\$1.09

SEL DE TABLE

(sel fin)

rectangulaire

Canadian Salt bte 1 kg

63¢

SEL DE TABLE

Gros sel

Canadian Salt bte 2 kg

\$1.19

GELEE EN POUDRE

Royal

cerise, orange, fraise,

framboise

bte 85 g

2 / 87¢

EPICES A MARINADE

Schwartz

bouteille 85 g

89¢

NOURRITURE pour CHIENS

Burgerbits ou Burgerbits

boeuf & fromage

Ballard sac 8 kg

\$7.79

MARGARINE MOLLE

Lactantia soya

contenant 454 g

\$1.09

BISCUITS

Mélangés Plus, 100 Mix

Lido pqt 900 g

\$3.19

BISCUITS

Sensation, Fudge

Lido pqt 400 g

\$1.35

POIRES BARTLETT

Grad

demies bte 28 on.

\$1.19

SACS A POUBELLE

Grad

blanc pqt 10 s

.43¢

ESSUIE-TOUT

Kleenex blanc, jaune, moka

pqt 2 rouleaux

\$1.59

DETERGENT POUR LAVE-VAISSELLE

Cascade

bte 1.8 kg

\$3.99

DETERGENT LIQUIDE

Ivory

contenant 1 l

\$1.99

DETERGENT LIQUIDE

Joy

contenant 500 ml

99¢

DETERGENT EN POUDRE

Tide

King Size bte 6 L

\$4.59

ASSOUPPLISSEUR A TISSUS

Downy contenant 2 L

\$2.99

SAVON DE TOILETTE

Ivory

personnel barre 400 g

\$1.18

DEODORANT

Secret

bâton parfumé

contenant 50 g

\$2.09

TARTES ASSORTIES

Galluron et Rayon

de Soleil

\$1.99 ch.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités et de corriger en magasin les erreurs d'impression.

...chez
l'ami "NUTRI" ...

HUILE VEGETALE \$4⁵⁹
Crisco
bouteille 3 L

**PAPIER
HYGIENIQUE** \$1¹⁹
Velour assorti
pqt 4 rouleaux

**CAFE
INSTANT** \$5²⁹
Nescafé
jarre 283 g

BOISSONS \$1²⁹
Grad
orange ou raisin
jarre 64 on.

CRISTAUX \$2³⁷
Tang
orange
canette 650 g

**PATE A
DENTS** \$1²⁹
Crest
ordinaire, menthe, gelée
tube 100 ml

CAFE MOULU \$2⁶⁹
Chase & Sanborn
sac 454 g

CEREALES \$1⁸⁹
Post
Sugar Crisp
bte 400 g

**RINCE-
BOUCHE** \$3²⁹
Scope
contenant 750 ml

**LAIT
EN POUDRE** \$5⁸⁹
Grad
bte 1.5 kg

PRIX
EN VIGUEUR LES 11,
12, 13 ET 14 AOUT 1982.

**ASPERGES
LONGUES** \$1⁶⁹
Idéal fantaisie
bte 12 on.

**BLE-D'INDE
EN CREME** 67¢
Grad
bte 19 on.

SHAMPOOING \$4⁰⁹
Head & Shoulders
revitalisant ou lotion
contenant 450 ml

**CAROTTES
TRANCHEES** 49¢
Idéal fantaisie
bte 19 on.

DANS LA
CARAVANE
DES AUBAINES
ALIMENTAIRES

"PLEIN CAMION"

SEMAINE DU 9 AU 14 AOUT 1982

**NOURRITURE
POUR CHATS** 2 / 98¢
Dr. Ballard assortie
bte 24 à 26 on. pr 12 btes \$5⁸⁸
pr 24 btes \$11⁷⁶

**POULET
DESOSSE** \$2¹⁹
Cordon Bleu
Jarre 300 g pr 6 pots \$13¹⁴
pr 12 pots \$26²⁸

**JUS
D'ORANGE** \$1¹⁹
sucré ou non-sucré
Libby
Jarre 48 on. pr 6 pots \$7¹⁴
pr 12 pots \$14²⁸

**KETCHUP
ROUGE** \$1⁴⁹
Grad
contenant 1 L pr 6 bout. \$8⁹⁴
pr 12 bout. \$17⁸⁸

LIQUEURS 6 / \$2⁴⁹
Coca-Cola ou Sprite
bouteille 750 ml
(+ taxe + dépôt)

grad
Chez nous
pour vous

NUTRI-PLUS

La caravane des aubaines sera au

SUPER MARCHÉ GREGOIRE
Richmond

80653

Asbestos réclame 35 millions \$

par François Gougeon

ASBESTOS — Toute la communauté d'Asbestos fait l'unanimité en se rangeant derrière la compagnie Johns-Manville qui réclame du gouvernement fédéral une aide de 35 millions \$ pour cette entreprise; ce qui permettrait, à court terme, de protéger 228 emplois et, à long terme, d'éviter la catastrophe que certains prévoient pour 1986, soit la fermeture de la mine.

Pour sa part, la Centrale des syndicats démocratiques, par la voix de son président, M. Jean-Claude Héty, a fait parvenir une dépêche à Ottawa, hier, pressant les autorités fédérales d'accorder cette aide de 35 millions \$. Ce montant servirait à l'enlèvement de quelque 17 millions de tonnes de mort-terrain de la mine Jeffrey, sur la partie située face à la ville d'Asbestos vers le moulin 5, faisant en sorte, quand les conditions économiques le permettront, de poursuivre les travaux pour l'extraction du minéral.

A Asbestos, on craint énormément que, si ces importantes quantités de mort-terrain ne sont pas enlevées, il ne sera plus possible de continuer l'exploitation du puits; ce qui se traduirait éventuellement par la fin des opérations de la compagnie minière dans environ quatre ans.

"Toute la région d'Asbestos dépend de la mine d'amiante. La Centrale des syndicats démocratiques jugera la volonté du gouvernement canadien de sortir cette région désignée du marasme sur sa décision d'acquiescer à la demande de subvention de la Johns-Manville du Canada. La survie d'Asbestos en dépend", clame pour sa part M. Héty.



A moins que le gouvernement canadien ne consente à lui verser une aide financière de 35 millions, la société Johns-Manville ne pourra enlever le mort-terrain qui lui bloque l'accès à de riches veines de minéral et elle pourrait être forcée de réduire l'envergure de ses opérations à Asbestos.

M. Jean-Claude Simoneau, porte-parole local de la centrale, soutient que le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que de dire oui. "Il faut qu'Ot-tawa agisse. Car depuis que la région a été reconnue comme zone désignée, nous n'avons pas eu grand chose. Tout ce que le fédéral a accordé, ce sont des emplois temporaires; on fait en sorte que les gars les plus mal pris, soit ceux vivant de l'aide sociale, se trouvent un emploi, le temps de leur permettre de travailler le nombre de semaines requis pour ensuite pouvoir retirer des prestations d'assurance-chômage", dit-il.

Il estime que le syndicat ne fait pas le jeu de la Johns-Manville, mais pense sincèrement que, si le montant de 35 millions \$ n'est pas accordé, le scénario sera tragique. "Comme la mine d'Asbestos produit des groupes d'amiante dont le prix de vente a toujours été plus faible que les groupes produits par les autres mines, on peut comprendre que la Johns-Manville ne soit pas motivée à enlever le mort-terrain dans la conjoncture actuelle. Et si la compagnie ne le fait pas, et qu'il survient pas une reprise de la demande d'amiante, alors la Johns-Manville ne sera pas en mesure de livrer sa marchandise, car il faut environ deux ans pour enlever tout ce mort-terrain", devait-il ajouter.

Toujours selon M. Simoneau, cette opération, si elle se réalise, garantirait immédiatement le maintien de 228 emplois pendant deux ans, tout en plaçant l'entreprise minière en position concurrentielle au sortir de la présente crise économique; "ce qui voudrait dire alors un retour au niveau d'emploi d'août 1980, soit 2.700 employés".

Finalement, bien qu'on observe le silence sur la stratégie à venir, M. Simoneau a indiqué que, si le gouvernement fédéral tarde à répondre, il n'est pas impossible que le syndicat invite la population dans différents mouvements de masse pour montrer sa détermination.

Plus de la moitié de la main-d'oeuvre du coin bientôt victime du chômage

ASBESTOS (FG) — Avec une nouvelle série de 500 autres congédiements dans la semaine du 12 septembre, la Johns-Manville ne comptera plus des lors que 1.200 travailleurs. Et le chômage dans la région de l'Or Blanc dépassera les 50 pour cent. C'est à ce triste scénario qu'a conduit la pénible situation économique dans laquelle Johns-Manville, le seul employeur d'importance dans ce coin des Cantons de l'Est, s'embourbe un peu plus à chaque jour.

Et ce, en deux ans seulement. Car, en août 1980, avant que ne dé-

butent les premiers licenciements massifs, l'entreprise, qui exploite la plus importante mine d'amiante à ciel ouvert du monde libre, procurait de l'emploi à 2.708 personnes, très exactement. Depuis, graduellement, à chaque trimestre, des centaines d'employés ont été mis à pied en raison du rétrécissement du marché de la Johns-Manville.

Des 500 travailleurs qui viennent à peine de recevoir leur avis de congédiement pour le 12 septembre, 228 pourraient rester à l'emploi de la société minière si le gouvernement fédéral accordait l'aide de 35 mil-

lions \$ que la compagnie estime nécessaire pour lui permettre de déplacer 17 millions de tonnes de mort-terrain et ainsi retrouver de nouveaux gisements de minéral.

Impact considérable

Selon la Centrale des syndicats démocratiques, qui a réalisé une étude sur la question, l'impact d'une telle aide financière serait très considérable. On estime que les 228 emplois ainsi maintenus injecteraient 12,3 millions \$ dans l'économie de la région pour la durée de travaux d'enlèvement de

mort-terrain, soit environ 18 mois.

"Sans considérer l'effet multiplicateur des dépenses de consommation, un retour d'au moins 5.065.000 \$ au gouvernement sur une aide de 35 millions \$ n'est pas irréaliste. Quant aux effets indirects, ils permettraient au gouvernement de récupérer un autre 5 millions \$", ajoute le document de la centrale syndicale. De façon directe, on évalue les impôts payés sur ces salaires à 1.605.000 \$; les taxes indirectes, à 838.000 \$; les cotisations au régime d'assurance-chômage, à 134.000 \$ et ce, sans oublier que le

gouvernement fédéral épargnerait en prestations d'assurance-chômage la somme de 2.490.000 \$.

Selon le président de l'organisme, il ne fait aucun doute qu'en versant cette subvention, le gouvernement canadien ne ferait qu'obéir à la politique de création d'emplois qu'il a adoptée le 28 juin. "Le gouvernement canadien a-t-il un autre projet concret pour garantir 2.500 emplois à Asbestos, à moins de 35 millions \$? Nous le jugerons sur la base de sa décision", devait conclure à cet effet M. Jean-Paul Héty.

Avenir incertain pour Johns-Manville

ASBESTOS (FG) — Même si le gouvernement verse l'aide de 35 millions \$ permettant de poursuivre les opérations de la Johns-Manville, cela ne signifie pas que l'entreprise pourra retrouver le niveau des emplois d'il y a deux ans, alors qu'il était de 2.700.

"Je ne veux pas parler au nom de l'industrie en général mais, en ce qui nous concerne, nous avons perdu une part importante du marché. Et malgré une reprise, nous ne prévoyons pas revenir à la situa-

tion de 1980, à moins que cette reprise soit d'une ampleur qu'on ne prévoit pas actuellement", a déclaré un porte-parole de la compagnie.

D'après M. Marc-André Gosselin, la demande de 35 millions \$ au gouvernement fédéral vise à tout mettre en oeuvre pour développer la zone B. "Pour nous, nos activités devraient se stabiliser dans ce secteur; ce qui signifie que 1.200 emplois pourraient être maintenus jusque vers la fin de la

prochaine décennie", a-t-il dit. Il a précisé qu'en raison de plusieurs facteurs, le marché de la Johns-Manville s'est considérablement rétréci au cours des deux dernières années et qu'il serait surprenant que la situation très favorable d'ailleurs revienne. "Prenons seulement comme exemple l'ouverture d'une mine en Grèce. Pour le marché méditerranéen, notre entreprise n'est maintenant plus compétitive. Uniquement avec les frais de transports, il nous est impos-

sible d'offrir des prix concurrentiels. Et les frais de transport comptent pour beaucoup", ajoute M. Gosselin.

Des officiers du gouvernement fédéral ont effectué une visite des lieux, le 30 juillet, et une autre est prévue pour demain. "Il nous reste à nous entendre sur le contenu de la requête que nous avons présentée, finir d'étudier les différents scénarios possibles. Quant à savoir à quel moment le gouvernement nous donnera une réponse, on

l'ignore, vraiment", a renchéri M. Gosselin.

Et si le gouvernement n'accorde pas cette somme? "On ne répond de rien, mais ici, à Asbestos, on entend un son de cloche très fort. On parle beaucoup de la fermeture de la mine vers 1986 dans le milieu. Nous, pour notre part, nous n'avons jamais rien laissé entendre de tel et on ne verra vraiment ce qu'il en sera que lorsque le gouvernement aura répondu à notre demande d'aide financière", a-t-il conclu.

Fréchette conserve tout son optimisme

ASBESTOS (FG) — "En toute objectivité, je demeure optimiste et ce, d'autant plus que notre région a été reconnue par le gouvernement fédéral comme zone désignée".

Le maire d'Asbestos, M. Roch Fréchette, estime en effet que le gouvernement canadien est en mesure d'offrir de l'aide financière à la Johns-Manville. "Comme zone désignée, la région a droit à 10 millions \$. Et comme l'a laissé entendre le représentant du gouvernement fédéral, M. Yvon Pinard, lors de l'annonce officielle, ce montant ne représente pas un maximum", a-t-il dit.

Mais ces futurs investissements, on les réserverait alors pour des entreprises pouvant permettre une fois pour toutes à Asbestos de quitter ce caractère très vulnérable de ville mono-industrielle qu'elle possède depuis sa naissance. "Je pense que le gouvernement sait bien qu'en raison de

la crise économique actuelle, à court terme, il est impossible de diversifier notre infrastructure industrielle. Il ne faut pas rêver en couleur à ce niveau. Or, dans ce contexte, il serait de loin préférable que le gouvernement accorde ces 35 millions \$, plutôt que de tout perdre", a-t-il souligné.

Du côté des autorités fédérales, le député Alain Tardif est en vacances pour les deux prochaines semaines. Mais à son bureau d'Asbestos, un porte-parole du représentant de la circonscription fédérale de Richmond a soutenu que M. Tardif se battra dans ce dossier avec le même acharnement qu'il l'a fait lorsqu'il a été question de faire d'Asbestos une zone désignée.

Au bureau de M. Yvon Pinard, leader du gouvernement à Ottawa, on a indiqué que c'était uniquement à titre de ministre de la région

qu'il avait piloté le dossier. Maintenant, le tout est au bureau du

ministre de l'Industrie, Commerce, M. Herb Gray, où personne

Consultation sur les droits miniers

SHERBROOKE — Une consultation sera menée au cours du prochain mois auprès des organismes intéressés au développement minier en Estrie afin de connaître leurs commentaires sur l'application de certaines dispositions de la loi sur la révocation des droits miniers et modifiant la loi sur les mines (loi

59). Un porte-parole du ministère de l'Énergie et des Ressources, qui a indiqué que la consultation prendrait fin le 10 septembre, a spécifié que celle-ci vise à améliorer l'avant-projet de règlement sur les permis spéciaux d'exploration requis pour rechercher et mettre en valeur les substances minérales.

les autres que la saumure, le pétrole, le gaz naturel et celles qui leur sont associées.

En région, le gouvernement invite particulièrement le Syndicat national de l'amiante d'Asbestos, le conseil central des Syndicats nationaux et le Conseil régional de développement de l'Estrie à participer à la consultation.

Deux sièges vides à la table du conseil?

ASBESTOS — Deux acteurs de la scène municipale d'Asbestos, MM. Marcel Véronneau et Léopold Fréchette, envisagent sérieusement de ne pas briguer un nouveau mandat de conseiller. L'un termine son premier mandat alors que l'autre a sûrement battu bien des records de longévité

comme conseiller municipal.

M. Véronneau en était à son premier mandat. "Je retire de ces quelques années une expérience passionnante. J'ai vraiment ressenti le plaisir que l'on éprouve en étant au service de la communauté. C'était d'ailleurs le but que je visais", a-t-il déclaré.

Pour Léopold Fréchette, c'est la durée de son séjour sur la scène politique municipale qui l'incite à quitter son poste. "En 29 ans de politique active, j'ai touché un peu à tout mais jamais je n'ai senti diminuer l'intérêt que je portais à ma tâche", a-t-il affirmé, non sans une certaine fierté.

Pour des **FRAMBOISES** fraîches et de bonne qualité, **PENSEZ...**

ferme Mi-Di enr.

AUTO-CUEILLETTE DE FRAMBOISES

2.64 \$ kg (1.20 \$ lb)

(téléphonez pour connaître les jours de cueillette)

nouveau service

FRAMBOISES CUEILLIES

À LA FERME 12/250 ml 11.00\$

LIVRÉES 12/250 ml 11.50\$

Service rapide et courtous
Vaste stationnement
Aire de repos (pique-nique)
Centre de plein-air pour enfants
Chargex et Master Charge acceptées

4e rang est, St-François-Xavier de Brompton J0B 2V0

Tél.: 845-3053

POUR ÊTRE CERTAIN

Marcel Vigneault président

Vick Beaudoin président

Clermont Roy sec. trésorier

D'UNE ASSOCIATION QUI SERA PROFITABLE POUR VOUS.

MARCEL VIGNEAULT & ASSOCIÉS INC.
COURTIER D'ASSURANCES GÉNÉRALES ET VIE

Assurances BEAUDOIN, ROY Inc.

Pour être certain, Messieurs Vick Beaudoin, Clermont Roy et Marcel Vigneault ont le grand plaisir d'annoncer à tous leurs clients et amis l'association de leurs entreprises Assurances Beaudoin, Roy Inc. et Marcel Vigneault & Associés Inc.

L'association des deux compagnies a pour but de vous offrir un meilleur service sous un même toit au 780 King Ouest à Sherbrooke.

566-2444 563-8677

Bien sûr!

79815 Com capt inc.

POUR COMBATTRE L'INFLATION DANS L'ALIMENTATION

**L'OPÉRATION
VISEZ JUSTE...**



ÉPICERIE

OEUFS FRAIS
Cat. "A" gros
Douz.

99¢

COCA-COLA
6 bout. x 750 ml

2¹⁹
(plus dépôt)

**CREME GLACEE
CASCADE**
Essences assorties.
Carton 2 litres

1⁵⁹

CORNETS
Expert, pour crème glacée
Bte de 48

89¢

CROUSTILLES
Laurentide
Saveurs assorties
400 gr

1⁴⁹

**RELISH SUCREE
et PETITS CORNICHONS**
A L'ANETH
Oriental. 500 ml

89¢

BEURRE D'ARACHIDES
KRAFT
Crèmeux ou Super Krunch
750 ml

2⁴⁹

JUS DE POMMES
pur, non sucré
ROUGEMONT
Bte 48 oz

99¢

MELANGE A SOUPE
ROBERTO
Légumes-alphabet, Légumes-anneaux,
Légumes-riz
Cello 170 gr

39¢

POULET DESOSSE
avec bouillon,
Roberto
Jarre 200 gr

1³⁹

SAUCE BARBECUE
Roberto
Bte 14 oz

43¢

VIANDES

**POITRINES DE POULET
AVEC DOS**

LB **1⁴⁹**
3⁰⁸
kg

**CUISSES DE POULET
avec dos**

lb **1¹⁹**
2⁶²
kg

**FILET D'AIGLEFIN
congelé**

lb **1⁹⁹**
4³⁸
kg

**FRUITS
LÉGUMES**

PECHES
d'Ontario, Canada No 1

Panier
4 pintes **3⁴⁹**

CELERI PASCAL
Québec, Canada No 1

ch. **39¢**

ECHALOTES
du Québec

2 / **49¢**

Prix en vigueur jusqu'au 14 août 82 inclusivement.

ALIMENTATION

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



Aux Vraies Aubaines

**470, WELLINGTON SUD
SHERBROOKE**

Retour en classe le 1er septembre

Glanures thetfordoises

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

THETFORD-MINES (PS) — C'est le mercredi, 1er septembre, que les étudiants des niveaux élémentaire et

secondaire des commissions scolaires francophones du territoire de l'Amiante retourneront en classe pour une nouvelle année scolaire.

Dans les annales des commissions scolaires concernées, c'est la première fois que les élèves doivent se présenter aussi tôt dans leur école respective. Il en va de même pour les enseignants qui, eux, reprendront le travail le 30 août et ce, en vertu d'une entente conclue avec le syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante. Jamais, auparavant, les professeurs ne s'étaient présentés en

classe avant le mois de septembre.

Cette entente a permis, entre autres choses, de prévoir deux périodes de relâche fort intéressantes. Ainsi, pour le temps des Fêtes, les étudiants termineront le 23 décembre pour ne reprendre que le 10 janvier. En outre, ils bénéficieront d'une semaine complète de congé du 28 février au 4 mars.

Actuellement, le calendrier académique 1982-83 compte 186 jours de classe et 14 journées de planification fixes. Toutefois, ce total diminuera du fait que les commissions scolaires ont

aussi prévu 6 journées de planification flottantes dont 3 qui devront être prises obligatoirement après le 1er avril. Cette obligation constitue, en fait, une protection pour les commissions scolaires qui doivent garantir un minimum de 180 jours d'activités académiques au cours d'une année scolaire. Elles seront donc retranchées si les commissions scolaires doivent fermer leurs écoles lors de tempêtes de neige.

Quant aux étudiants du Collège de la région de l'Amiante, ils sont invités à se présenter à l'établissement pour le lundi, 23 août.

Jean-Marc Béliveau à Thetford-Mines

Le chef de l'Union nationale, Me Jean-Marc Béliveau, sera de passage dans la région de l'Amiante, vendredi, courant. L'horaire de Me Béliveau sera fort chargé alors qu'il rencontrera les membres de la presse, des

hommes d'affaires, des représentants de différents organismes avant de terminer son séjour par une réunion avec des organisateurs de sa formation politique.

Subvention de 4,000 \$ pour la dépollution

Le comité de dépollution de la rivière Bécancour bénéficiera d'une subvention provinciale de 4,000 \$ pour la

réalisation de ses activités écologiques.

Grégoire en tournée dans Frontenac

Depuis lundi soir, le député de Frontenac à l'Assemblée nationale et adjoint parlementaire au ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Gilles Grégoire, a entrepris sa traditionnelle tournée de comté. Au cours des deux prochaines semaines, M. Grégoire vi-

sitera toutes les localités de son territoire et rencontrera, en plus des dirigeants municipaux, tous les représentants d'organismes locaux et ce, dans le cadre de rencontres privées ou publiques.

Une fin de mois des plus chargées

Les activités ne manquent pas dans la région de l'Amiante en ce mois d'août. L'exposition agricole vient à peine de se terminer que, déjà, les préparatifs sont amorcés en vue de la présentation de la 10e édition de la Semaine du P'tit Caribou qui se dérou-

lera du 12 au 21 août. Enfin, Les Fêtes de l'Amiante, du 22 au 29 août, prendront encore plus d'ampleur cette année avec la présentation du championnat canadien senior masculin de balle rapide.

Offres rejetées pour la quatrième fois

EAST-BROUGHTON (PS) — Pour la quatrième fois depuis le début des pourparlers, qui remontent à près d'un an, les quelque 70 employés de la firme Standard Knickerbocker, d'East-Broughton, ont rejeté majoritairement les offres monétaires déposées par l'employeur lors d'une récente rencontre de conciliation.

En lock-out depuis le 2 décembre 1981, ces employés affiliés à la Confédération des syndicats nationaux n'entendent pas signer un nouveau contrat de travail à rabais. La prési-

dente du syndicat, Mme Angèle Vachon, a précisé à La Tribune que des progrès avaient été enregistrés au cours des dernières séances de conciliation, ce qui avait permis notamment de régler la litigieuse clause de l'ancienneté quant à l'affichage des postes.

Cependant, au chapitre salarial, Mme Vachon a soutenu que les employés ne pouvaient accepter la dernière proposition du fait qu'elle était incomplète et que, dans les faits, les augmentations étaient identiques à

celles soumises en avril dernier, soit respectivement 4, 4 et 8 pour cent pour les trois années de la convention collective de travail. D'autant plus inacceptables, selon elle, que plusieurs clauses à incidence monétaire sont toujours en suspens et qu'aucun protocole de retour au travail n'a encore été préparé.

La dernière convention collective est échue depuis le mois d'octobre 1981 et l'employeur a décrété le lock-out le 2 décembre. Au cours des derniers mois, les employés ont tenté

d'obtenir des prestations d'assurance-chômage en prétendant que le lock-out n'était, dans les faits, qu'un arrêt de travail déguisé du fait que l'employeur avait avoué n'avoir aucun contrat. Ils ont essuyé un refus.

Ils maintiennent donc les lignes de piquetage en face de l'usine de couture. Mme Vachon a précisé que les négociateurs syndicaux étaient toujours disposés à poursuivre les pourparlers et ce, dès que le conciliateur le jugera à propos.

Le Cegep prêt plus tôt que prévu

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - Le Cegep de Drummondville sera occupé par la population étudiante l'hiver prochain, à temps pour la session d'études qui commencera après les vacances des Fêtes.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

C'est six mois plus tôt que prévu sur l'échéancier original: on prévoyait remettre le Cegep aux étudiants et enseignants pour août 1983 seulement.

C'est ce qu'a confirmé, hier, à La Tribune M. Hubert Langevin, président de la Corporation du Cegep de Drummondville, qui impute cette rapidité à la collaboration de toutes les instances concernées.

Pour sa part, l'entrepreneur général, M. J.H. Dupuis, considère que la qualité et l'efficacité de la main-d'œuvre locale est responsable de ce succès.

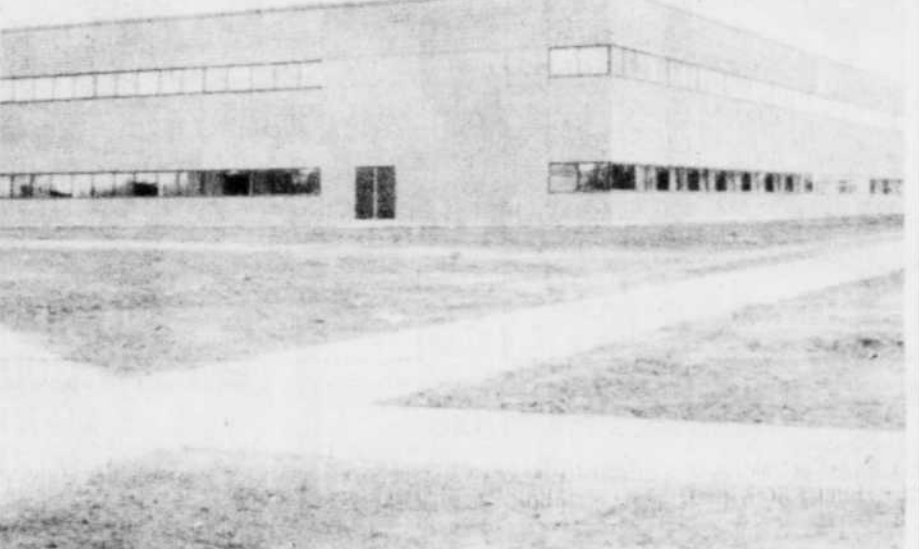
Cet édifice de 13.900 mètres carrés a été mis en chantier en août 1981 et

au moins 100 travailleurs ont oeuvré sur le chantier presque continuellement.

Tout a été prévu pour que le déménagement se fasse en hiver dans les meilleures conditions possibles, a précisé M. Langevin. On veut éviter surtout des contretemps aux étudiants en procédant entre les sessions d'automne et d'hiver. Certains services sont déjà prêts, comme les laboratoires qui pourront être utilisés dès cet automne.

La corporation du Cegep doit visiter les lieux sous peu pour se rendre compte de l'avancement des travaux. Le Cegep de Drummondville bénéficiera des meilleurs avantages techniques que l'on connaisse, notamment pour la ventilation, l'isolation et l'insonorisation, surtout pour le pavillon de la musique. De plus, tout a été mis en oeuvre pour faciliter l'accès de tous les locaux aux personnes handicapées.

La construction elle-même coûtera plus de 9 millions et les ameublements, quelques millions supplémentaires un total de 11 millions \$.



Le Cegep de Drummondville: pratiquement terminé présentement, il sera accessible aux étudiants six mois plus tôt que prévu dans l'échéancier original.

(Photo La Tribune, par Gérald Prince)

A brûle pourpoint

Conseiller français

DRUMMONDVILLE - Les conseillers municipaux de Drummondville ont eu droit à un cours gratuit sur l'administration municipale française lors de leur dernière assemblée: M. Pierre Capdevielle, conseiller de la Roche-sur-Yon, ville jumelée à Drummondville, a siégé officiellement à l'hôtel de ville et formulé des commentaires élogieux sur l'administration municipale. "Les problèmes et les solutions sont semblables, chez vous comme chez nous", a-t-il constaté à l'issue de la séance du conseil.

Mission en Belgique

M. Michel Lesage, directeur général adjoint de Drummondville, a reçu un ordre de mission du gouvernement du Québec pour aller faire une étude en Belgique, du 11 au 19 septembre, sur la récupération et le recyclage

des déchets domestiques. C'est le seul fonctionnaire municipal du Québec à participer à cette mission.

Elections chez les notaires

Pour un deuxième mandat consécutif, Me Jean Shooner a été réélu à la présidence de l'Association des notaires du comté de Drummond. L'exécutif de l'Association est aussi formé de Me Jean-Louis Michaud à la vice-présidence, Me Francine Jasmin au poste de secrétaire, Me Yvon Langevin à titre de trésorier et de Me Manon Adam comme déléguée à la Fédération des notaires du Québec.

Tournoi de golf

L'Association touristique régionale du Cœur du Québec tiendra le vendredi, 20 août, son premier tournoi de golf annuel sur le magnifique parcours du club de golf de Grand-Mère.

Les Résidences St-Frédéric: nouveau souffle pour le projet

DRUMMONDVILLE - Après avoir battu de l'aile pendant plus d'un an, le projet des 83 logements appelés Les Résidences St-Frédéric reprend son envol, avec l'appui des autorités de Drummondville.

Ce projet avait été lancé en 1980 et mis de côté l'été suivant à cause de la conjoncture économique. Maintenant, il reprend de plus belle et les instigateurs sont confiants en sa réalisation. Il s'agit d'un immeuble de huit étages construit dans le quadrilatère des rues St-Georges, Lindsay, Lowring et Brock, avec façade sur la rue St-Georges.

L'instigateur du projet, une corporation sans but lucratif, doit franchir plusieurs étapes avant la construction de l'immeuble estimé à plus de 3 millions \$. Selon M. Bruno Smith, conseiller municipal qui pilote ce dossier, les autorités de Drummondville seraient prêtes à acheter le terrain de gré à gré ou par expropriation et à le louer à la corporation par bail emphytéotique de 40 ans.

Pour sa part, le gouvernement fédéral sera invité à apporter son concours financier dans le cadre de programmes existants. Une délégation de personnalités drummondvilloises, pilotée par le maire Philippe Bernier, se rendra à Ottawa vendredi dans ce but et espère bien avoir les assurances suffisantes pour redémarrer.

Un des seuls obstacles, c'est l'approbation du gouvernement du Québec. L'édifice à 83 logements devra être construit à quelques centaines de pieds d'une maison considérée comme monument historique, la maison Mitchell-Marchesseault. Il faut les autorisations du Québec pour une nouvelle construction dans un secteur historique et les démarches pour obtenir cette permission sont déjà en cours.

Si l'immeuble était construit présentement, le coût des oyers s'échelonnerait de 287\$ à 350\$ par mois. Selon les promoteurs du projet, une longue liste d'attente est entre leurs mains, liste qui justifie amplement la reprise du projet.

Un cours de gemmologie?

DRUMMONDVILLE - Les démarches vont bon train en vue d'implanter prochainement au Cegep de Drummondville un programme de formation en gemmologie, science qui traite des pierres précieuses et des diamants.

C'est l'assurance qu'a donnée M. Jean-Guy Gauthier, directeur du service de l'éducation aux adultes du Cegep, en indiquant que le projet mis de l'avant à l'automne dernier continue d'évoluer dans le bon sens et que le gouvernement du Québec, par le biais du ministère de l'Éducation, avait déjà consenti certaines subventions pour la tenue de sessions de cours dans ce domaine, principalement à

l'intention des bijoutiers et diamantaires qui oeuvrent au Québec.

"Selon les dernières informations, le gouvernement nous versera prochainement la subvention nécessaire à l'installation d'un laboratoire et à l'achat des appareils sophistiqués employés pour cette science" devait souligner M. Gauthier.

Un cours de formation en gemmologie a été lancé en septembre 1981 à Drummondville, Montréal et Québec. Ce cours n'est cependant qu'une simple formation pour les bijoutiers et leurs employés, alors que le Cegep envisage de créer un cours spécialisé de trois en techniques de gemmologie.

Garagiste soulagé de 5,000 \$

PLESSISVILLE (DG) — Un vol par effraction perpétré dans un garage de la rue St-Calixte, à Plessisville, aurait rapporté 5,000 \$ en argent, cartes de crédit et chèques postdatés.

Le méfait a été découvert hier matin à l'arrivée du propriétaire du garage. Le chef intermédiaire de la Sûreté

municipale de Plessisville, M. Raymond Gosselin, a révélé que le voleur a pénétré par effraction en brisant la vitre d'une fenêtre située à l'arrière du garage, pendant la nuit de lundi à mardi. Une enquête a été ouverte.

Par ailleurs, le propriétaire de la mystérieuse auto trouvée abandonnée,

samedi soir, à Plessisville, a été retracé. L'enquête n'a rien révélé de suspect.

Cette trouvaille avait laissé les policiers perplexes parce que le véhicule ne portait aucune plaque d'immatriculation.

Un service plus rapide

VICTORIAVILLE (DG) — Les abonnés du téléphone de la région de Victoriaville pourront, à compter du 14 août, composer eux-mêmes tous leurs appels interurbains.

Désormais, pour ces appels, les abonnés n'auront qu'à composer le 0, l'indicatif régional, si nécessaire, et le numéro désiré. La téléphoniste interviendra alors pour demander les détails relatifs à l'appel.

De plus avec le nouveau système les abonnés de la région auront accès à l'interurbain automatique outremer.

Bell Canada précise que l'adoption de cette nouvelle méthode a été rendue possible par l'introduction d'écrans et de claviers qui remplacent les traditionnels standards téléphoniques à cordons.

Cette amélioration technologique accélère grandement l'acheminement de ces types d'appels interurbains, diminue les risques d'erreurs et facilite le travail du téléphoniste.

Les abonnés de Télébec Ltée et des compagnies indépendantes de la région des Bois-Francs bénéficieront également de ce nouveau système en vigueur à compter de samedi.

En quelques lignes

9,347 entrées

VICTORIAVILLE (DG) — Quelque 9,347 personnes ont franchi les tourniquets lors de la première journée de l'exposition régionale de Victoriaville, soit 68 de moins que l'an dernier.

Gagnante du bingo

C'est une résidente de Manseau, Mme Georges Tremblay, 60 ans, qui a gagné le prix de 5,000 \$ accordé lors du bingo d'ouverture de la 105e exposition. On a enregistré 4,050 entrées pour ce bingo qui avait lieu au Collisée des Bois-Francs.

Artisane de l'année

Mme Monique Lambert, de Victoriaville, a été couronnée artisane de l'année à l'exposition. Mme Lambert s'est dis-

tinguée dans les sections tricot et tapis tandis que Jacqueline Patry remportait deux premiers prix dans les catégories fantaisie et spéciale et Cécile Hamel, un dans la section tissage.

Plus de manèges

M. Roger Richard était particulièrement fier d'annoncer que Victoriaville est privilégiée cette année par le fait que, pour une fois, Amusement Spectaculaire ne dessert pas deux foires en même temps, de sorte que plus de manèges sont disponibles.

Deux méchouis au Collisée

Cette année encore, l'exposition offre deux méchouis, l'un au boeuf aujourd'hui et l'autre à l'agneau lors de la clôture de l'exposition dimanche.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION



Monsieur Roméo Durand de la rue Laval à Bromptonville est l'heureux gagnant d'une Cutlass Supreme 1982, l'une des 500 automobiles offertes en LOTS BONIS lors du tirage de la SUPER LOT du 25 juillet dernier. L'on sait que le prochain tirage de 500 voitures aura lieu le 29 août 1982.

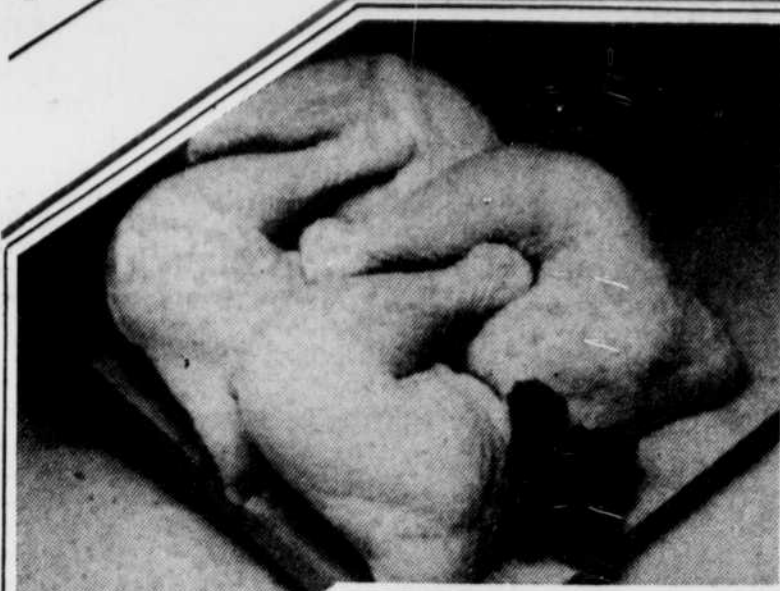


Toujours fier et pimpant, monsieur J. Adélaide Ouellet, âgé de 94 ans, et demeurant sur la rue Collège à Richmond, se réjouit de sa nouvelle acquisition, une CUTLASS SUPREME 1982, gagnée lors du tirage des LOTS BONIS de la SUPER LOT du 25 juillet dernier. Père d'une famille de quinze enfants, monsieur Ouellet, 65 ans, vient de célébrer son 65ième anniversaire de mariage. Que d'émotions!

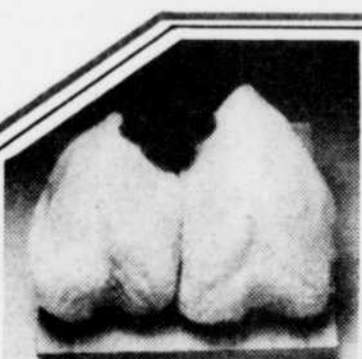
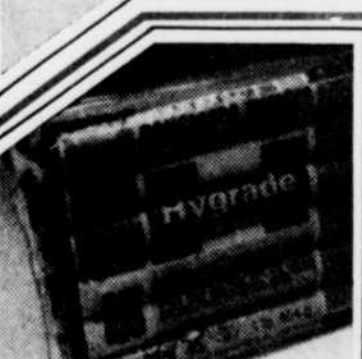
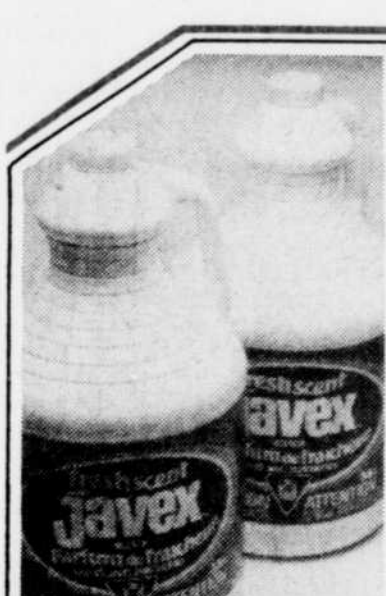
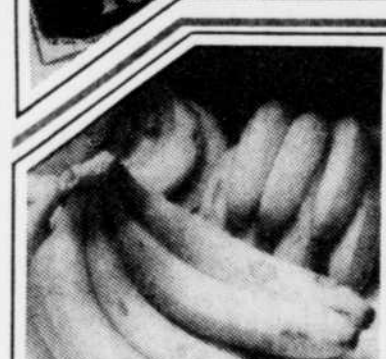
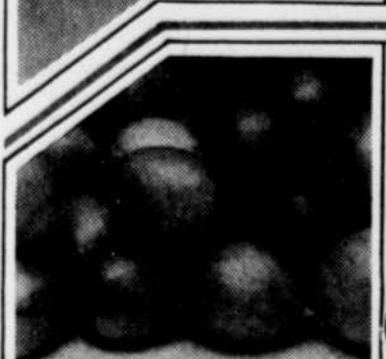
Voici quelques heureux gagnants des lots bonis de la Super Loto, tirage du 25 juillet 82.

UN PROPRIO
MILLE FOIS
PLUS PRÉSENT.**provibec****LES PRIX
CONFIANCE**

Consultez notre cahier publicitaire pour de nombreuses autres aubaines

**2,53** kg
**CUISSES
DE POULET**
frais, avec dos
1,15 lb**PÊCHES**
d'Ontario
Canada no 1
panier de 4 pintes**3,69****ESSUIE-TOUT
DE PAPIER, COULEURS VARIÉES
VIVA**
emb. de 2 rouleaux**0,99****VINAIGRE
BLANC
CANADA**
cont. de 4 litres**1,79****HUILE VÉGÉTALE
PURE
CRISCO**
cont. de 3 litres**4,49****CHAMPIGNONS
TRANCHÉS
SLACK'S**
bte de 10 oz**0,89**

LA RÉGULARITÉ DANS LES APPROVISIONNEMENTS EN FRUITS ET LÉGUMES EST À LA MERCI DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES. SOYEZ TOUTEFOIS ASSURÉS, CHERS CLIENTS QUE LES ÉPICIERS PROVIBEC NE MÈNENT AUCUN EFFORT POUR VOUS OFFRIR LA VARIÉTÉ ET LA QUALITÉ À BON PRIX TOUT AU LONG DES SAISONS. LES PHOTOS DE CETTE ANNONCE NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LA MARQUE DE COMMERCE DES PRODUITS ANNONCÉS. LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTES OCCASIONS.

**3,26** kg
**POITRINES
DE POULET**
frais
avec dos
1,48 lb**4,37** kg
**ÉPAULE
DE PORC**
fumé, désossé
MAPLE LEAF
1,98 lb**SAUCISSES
FUMÉES**
ord. ou tout bœuf
HYGRADE
emb. de 16 oz
1,78**6,57** kg
**JAMBON
CUIT**
tranché
PROVIGO
2,98 lb**1,06** kg
**FOIE
DE PORC**
frais ou
déglé
0,48 lb**VIANDES
À TARTINER
VARIÉES
PARIS PÂTÉ**
btes de
3 oz
2/**0,89****DÉTERGENT
LIQUIDE
SUNLIGHT**
bout. de
500 ml**0,99****EAU DE JAVEL**
parfum
de fraîcheur
JAVEX
cont. de
3,6 litres**1,59****RELISH**
sucrée,
piccadilli,
hot dog
HEINZ
bocal de 375 ml**0,79****THÉ EN SACHETS**
"Prior Park"
SALADA
sac de 100**1,69****GROSSES
BANANES**
importées**0,63** kg
0,29 lb**MAÏS EN ÉPIS**
du Québec
Canada no 1
gros 72**5/**
0,59**CHOUX VERTS**
du Québec
Canada no 1
gros 16
chacun**0,69****OIGNONS**
d'Ontario
Canada no 1
cello de 2 lb**0,49****LES MARCHANDS****SHERBROOKE**
MARCHÉ DONAT CROTEAU
378, rue Alexandre
562-3897
MARCHÉ DURHAM
1594, rue Durham
562-2671
MARCHÉ TIENE NORD
393, rue Tiene Avenue
569-9341
MARCHÉ PARISEAU INC.
355, rue Marquette
562-4759
MARCHÉ VALLEE ENR
1124, rue Prospect
562-2609
ROCK FOREST
MARCHÉ ROCK FOREST ENR
6641, rue Fontaine
864-4622
ROXTON FALLS
MARCHÉ ROCHETTE
548-5785
SAWYERVILLE
MARCHÉ G. GAGNON
33, rue Principale
889-2994**SCOTSTOWN**
MARCHÉ GÉRARD DESILETS
857-4955
SOUTH DURHAM
MARCHÉ ARMAND BOISVERT
858-2244
ST-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON
MARCHÉ PREFONTAINE ENR
12, rue Principale
845-3687
WATERVILLE
SUPER MARCHÉ PETIT ENR
143, rue Compton
837-2428
WOBURN
MARCHÉ CHARLES DRAPEAU
544-4882
WOTTON
CENTRE COMMERCIAL
DE WOTTON INC.
675, rue St-Jean
828-2600
ST-DENIS DE BROMPTON
MARCHÉ CENTRAL
M. Claude Jolin
846-4500**AYER'S CLIFF**
MARCHÉ ALEXANDRE BATHIE INC.
1082, rue Principale
838-4949
WATERLOO
MARCHÉ BEAULAC INC.
588, rue Foster
539-1262
NORTH HATLEY
J.L. LE BARON (NORTH HATLEY) LTÉE
rue Principale
842-2487
COOKSHIRE
ALIMENTATION COOKSHIRE
115, rue Principale
875-3336
VALCOURT
MARCHÉ YVAN OUMETTE
857, rue St-Joseph
532-2522
EAST ANGUS
J.P. BERGERON INC.
58, rue Hôtel de Ville
832-2421**LA PATRIE**
MARCHÉ BERTRAND GAUDREAU
888-2374
LAWRENCEVILLE
MARCHÉ JACQUES COMPAGNAT
535-8359
MAGOG
R.D. DESAUTELS
177, rue Principale
843-4471
RICHMOND
MARCHÉ A ET J.G. ST-PIERRE
483, rue Principale nord
826-2282

Une nouvelle compagnie née des efforts collectifs dans les Villes frontalières

Starobe remplace la Butterfield

Par Yvon Rousseau

ROCK ISLAND — Un malheur, ça peut faire mal à toute une population, mais ça peut également susciter un contexte d'initiative tout à fait profitable à l'ensemble des citoyens d'un secteur.

Ce fut le cas dans les villes frontalières de Rock Island, Beebe et Stanstead, où la fermeture de l'usine Butterfield a plongé la plus grande partie de la population active dans une situation de chômage et de marasme économique. Il fallait à tout prix éviter

que les villes de Rock Island, Beebe et Stanstead deviennent des villes fantômes.

La Butterfield est morte... et vive Starobe, une nouvelle compagnie, née des efforts collectifs, et qui se retrouvera en compétition directe avec l'an-

cienne source de salaires des villes frontalières.

En effet, une partie des anciens employés de l'usine Butterfield se sont unis à un groupe d'hommes d'affaires de Rock Island, Beebe et Stanstead, pour investir et lancer une nouvelle compagnie, exploitant les talents et l'expérience de la population locale, en produisant des outillages coupants, tels que mèches, vrilles, fraises mères, tarauds, soit la même ligne de production que l'ancienne com-

pagnie Butterfield, qui avait annoncé sa fermeture pour le 31 mai, mais qui a préféré fermer boutique le 20 mai 1982, pour éviter d'essuyer les réactions de mécontentement et d'indignation de ses employés. La Butterfield a quitté Rock Island, préférant aller s'installer à Smith Falls, en Ontario.

La nouvelle compagnie, possédant une charte fédérale, opérera sous le nom de "La compagnie d'outillage coupant Starobe Ltée". Un conseil d'administration de neuf membres a déjà fait l'acquisition des anciens locaux de Northland Sport, de Beebe, une ancienne école qui offre une surface de plancher de 15.000 pieds carrés, mais qui permet, avec l'établissement de deux quarts de travail, d'espérer, selon les ouvertures du marché, que, d'ici deux ans, 125 employés spécialisés dans la force de l'âge, puisse y trouver du travail. Les conditions d'achat ont été établies avec la Banque fédérale de développement, propriétaire de l'immeuble

desaffecté à cause d'une faillite. Les investissements futurs à prévoir totalisent de 2 à 3 millions \$.

Les vieux employés de l'ancienne usine Butterfield ne sont pas oubliés pour autant. En effet, des démarches sont présentement en cours pour obtenir que les villes frontalières deviennent une zone désignée, avec tous les avantages de subventions et d'aide de toute nature, y compris une aide à une prise de retraite prématurée, au recyclage et au reclassement. Le nouveau-né des villes frontalières, Starobe, compte aussi sur une ouverture plus grande, au niveau des subventions gouvernementales, pour trouver les capitaux nécessaires à la prise du marché.

Le groupe des 25, au sein duquel a été formé un conseil d'administration de neuf membres, a déjà choisi la forme de compagnie que sera Starobe. Il s'agira d'une compagnie ordinaire, à buts lucratifs, dans laquelle les employés seront invités à investir

et ces derniers partageront les profits, dans la mesure où la production sera payante.

Les anciens employés, incluant les employés syndiqués spécialisés, les cadres et les employés des bureaux, ont déjà promis d'investir plus de 100.000\$ dans Starobe et, déjà, un compte en banque de plus de 50.000\$ est à la disposition des administrateurs.

Le président de Starobe est M. Ronald Winter. Il sera secondé par M. Robert Shelton, vice-président à la mise en marché, M. Joseph Gaboriau, vice-président aux finances, M. André Joyal, vice-président à la construction, M. Leslie G. Rediker, vice-président à la machinerie, M. Gerald Farrow, vice-président à la ligne de production, M. Emile Rouleau, vice-président au développement, M. Owen Quillinan, vice-président aux relations publiques, et Me Richard Prince, secrétaire-trésorier.



La nouvelle compagnie Starobe a acquis les anciens locaux de la compagnie Northland Sport, de Beebe. La production devrait y débuter au cours du mois de septembre.

Le maire de Rock Island fonde beaucoup d'espoirs sur Starobe

ROCK ISLAND (YR) — Le maire de Rock Island, M. Jean-Louis Dupont, s'est dit des plus heureux de la fondation de la nouvelle compagnie Starobe, qui vient combler le vide laissé par le départ de la compagnie Butterfield, qui a installé ses pénates à Smith Falls, en Ontario.

"Actuellement, de dire M. Dupont, la compagnie Starobe est la seule qui peut créer de l'emploi dans les villes frontalières, dans un laps de temps assez court".

"Il est clair, de poursuivre le maire de Rock Island, que la nouvelle compagnie ne pourra pas employer tous les travailleurs congédiés par la Butterfield, dès le début".

"Ca va dépendre des contrats obtenus", dit-il encore. "Toutefois, de poursuivre M. Dupont, je fonde beaucoup d'espoirs sur cette compagnie, après avoir pu constater les efforts et la ténacité des gens concernés".

"Pour moi, a-t-il ajouté, il n'y a aucun doute que l'avenir de la nouvelle compagnie soit assuré".

Les villes frontalières sont toujours à la recherche d'une compagnie qui viendrait occuper les anciens locaux de la

Butterfield, même s'il ne se trouve pas d'acheteurs sérieux, pour le moment.

"La ville de Rock Island, de poursuivre M. Dupont, multiplie les contacts auprès des industriels pour les amener dans notre municipalité, autant sur le plan personnel que par le biais du comité d'adaptation de la main-d'oeuvre".

Le premier magistrat de Rock Island a enfin expliqué que l'on espère que le gouvernement fédéral fera une zone désignée des villes frontalières, dès septembre, à cause des possibilités qu'offre un tel geste des autorités.

Les maires de Rock Island, Beebe et Stanstead sont même allés rencontrer le ministre Herb Gray, à ce sujet. Une réponse était attendue pour juillet, mais elle a été remise à une date ultérieure.

"Le député Claude Tessier nous a dit nous avions de bonnes chances d'être acceptés comme zone désignée", de conclure M. Dupont.

Il fut impossible d'atteindre M. Tessier, à la fin d'après-midi, hier, pour obtenir les commentaires de ce dernier.

Coup d'oeil sur le Québec

Vitesse et responsabilité criminelle

MONTREAL (PC) — Tout conducteur qui dépasse la limite de vitesse promise s'expose à être tenu criminellement responsable s'il est impliqué dans un accident qui fait une victime. Il n'est pas nécessaire qu'il ait consommé de l'alcool, ni que son véhicule ait été en mauvais état.

Un chauffeur de camion-remorque de Winnipeg, au Manitoba, M. Donald Dunkin Grand, 41 ans, l'a appris, hier,

le coroner Maurice Laniel ayant retenu contre lui un verdict de mort violente avec responsabilité criminelle pour le décès de M. Amato Guarito.

"Mon opinion que le camion roulait trop rapidement pour prendre la courbe de l'échangeur Décarie. Je n'ai donc d'autre alternative que de tenir le conducteur criminellement responsable de l'accident", a tranché M. Pageau.

Geste agressif et inutile: policier blâmé

MONTREAL (PC) — "Pour le geste agressif, inutile et répréhensible qu'il a eu à l'endroit d'un citoyen, et pour avoir scié et endommagé l'automobile, M. Sylvain Pageau, malgré les indications du policier, persista dans son intention d'effectuer un virage vers la gauche.

Intervenant, le policier aurait donné une violente poussée ou un coup de poing dans la vitre de la portière du côté chauffeur du véhicule, fracassant cette vitre au risque de blesser M. Pageau.

Intervenant, le policier aurait donné une violente poussée ou un coup de poing dans la vitre de la portière du côté chauffeur du véhicule, fracassant cette vitre au risque de blesser M. Pageau.

Intervenant, le policier aurait donné une violente poussée ou un coup de poing dans la vitre de la portière du côté chauffeur du véhicule, fracassant cette vitre au risque de blesser M. Pageau.

Une bombe...pour un hold-up

MONTREAL (PC) — Selon la police de la CUM, la bombe découverte lundi soir dans le coffre d'une voiture qui circulait dans l'est de Montréal devait servir à commettre un hold-up.

Un individu de 23 ans, Marc Roger, qui a été condamné à 23 mois d'emprisonnement en 1979 pour deux vols à main armée, a été appréhendé en rapport avec cette affaire.

A l'origine, les enquêteurs croyaient que l'engin explosif était destiné aux policiers du poste 52, puis, que ceux-ci avaient fait l'objet à quelques reprises depuis un mois de menaces téléphoniques d'interlocuteurs anonymes. Cette hypothèse, selon l'agent Mario D'Arcy, a toutefois été écartée à la suite de l'interrogatoire de Marc Roger.

Pas d'injonction aux caisses pop

CHICOUTIMI (PC) — Il n'y aura pas d'injonction aux trois caisses populaires de St-Alexis-de-Grande-Baie, de Port-Alfred et de Bagotville, au Saguenay-Lac-St-Jean.

Hier, les deux parties en sont venues à une entente hors cour, entente qui prévoit certaines modalités précises quant au piquetage devant ces caisses.

"Les deux parties ont signé un protocole d'entente qui prévoit, dans ses

grandes lignes, que les employés ne pourront plus empêcher les clients-membres d'entrer dans les caisses et même chose pour les personnes qui travaillent dans les édifices abritant les caisses; que les employés s'en tiendront à un affichage modéré, excluant les portes; que les employés d'autres caisses ne seront plus admis sur les lignes de piquetage et plusieurs autres modalités mineures", a expliqué M. Jacques Desbiens, porte-parole de la Fédération.

Danger d'un "contact trop intime"

MONTREAL (PC) — Pour sauvegarder leur langue, les Québécois francophones doivent être protégés contre "un contact trop intime" avec l'immense envahissante culture anglophone les entourant en Amérique du Nord.

C'est en substance le témoignage qu'a livré, hier, un professeur de l'université d'Ottawa, M. Charles Castonguay, lors du procès contre les articles de la Charte de la langue française limitant l'accès à l'école anglai-

se aux enfants dont les parents ont fait leur cours élémentaire dans les écoles anglaises du Québec.

C'est la Cour supérieure du Québec qui entend cette contestation de la loi 101, contestation basée sur la Charte des droits de la nouvelle constitution, garantissant que les citoyens ayant reçu leur éducation en anglais au Canada peuvent envoyer leur enfants à l'école anglaise au Québec, là où le nombre le justifie.

Appui du CPQ à la société Imasco

MONTREAL (PC) — Le Conseil du patronat du Québec appuie la société Imasco dans ses démêlés avec le ministre fédéral de l'Industrie, M. Herb Gray, et l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Dans une déclaration faite hier, le CPQ dénonce les politiques du gouver-

nement central, qui obligent des entreprises à investir à l'étranger.

Le 8 juillet dernier, les milieux d'affaires ont été unanimes à dénoncer le contenu actuel de la loi sur l'examen des investissements étrangers, a déclaré le président du CPQ, M. Sébastien Allard.

A la suite de l'attentat terroriste en Turquie

Mesures de sécurité accrues dans la plupart des aéroports

par Pierre Beauregard

MONTREAL (PC) — Les mesures de sécurité ont été accrues dans la plupart des aéroports canadiens et aux abords des missions diplomatiques et commerciales turques, à la suite de l'attentat terroriste qui a fait dix morts et 71 blessés en fin de semaine à Ankara, en Turquie.

L'attentat a été revendiqué par l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (ASALA).

Un porte-parole montréalais de Transports Canada, M. Hugues Lacombe a confirmé mardi le "resserrement" au cours des dernières heures des précautions habituellement prises à l'aéroport international de Mirabel pour faire échec aux terroristes ou aux pirates de l'air en puissance.

Sans pouvoir élaborer sur la nature exacte des mesures prises, M. Lacombe a cependant indiqué que les autorités avaient fait preuve malgré tout d'une certaine discrétion pour éviter d'inquiéter inutilement les voyageurs.

"Il faut plutôt parler d'un accroissement de la vigilance habituellement exercée dans les aéroports que de nouvelles mesures comme telles", a affirmé le porte-parole.

Caractère permanent

Les dispositifs sécuritaires qui comprennent des postes de surveillance, des détecteurs de métal et l'inspection obligatoire des bagages transportés à l'intérieur des cabines ont en effet pris un caractère permanent depuis plusieurs années, à la suite de la vague de détournements d'avions du début des années 70.

A travers le pays, la Gendarmerie royale du Canada et les corps policiers municipaux des territoires sur lesquels sont situés les aéroports internationaux ont augmenté la fréquence de leurs patrouilles aux abords des pistes, a indiqué un porte-parole du corps policier fédéral.

A Ottawa, l'ambassade de Turquie est toujours étroitement surveillée depuis l'attentat perpétré le 6 avril contre le conseiller commercial Kemalettin Kani Gungor et également revendiqué par l'ASALA.

Les Arméniens accusent la Turquie d'avoir massacré plus d'un million de leurs compatriotes en 1915.

Commandos de la mort

Dans un communiqué émis à la suite de l'attentat d'Ottawa, l'ASALA avertissait le gouvernement canadien qu'elle ne tolérerait aucune représaille contre des ressortissants arméniens ni l'usage de la force ou de la violence contre eux.

Dans les heures qui ont suivi le carnage de samedi, l'ASALA a menacé de déchaîner ses "commandos suicide" sur le Canada, les Etats-Unis et à travers l'Europe de l'Ouest, à moins que 85 Arméniens qui sont détenus dans ces pays ne soient libérés d'ici une semaine.

Quatre membres de l'ASALA sont actuellement détenus à Toronto, où ils doivent subir un procès relatif à une affaire d'extorsion.

Des mesures de sécurité extrêmes ont d'ailleurs été prises lundi au palais de justice de la Ville Reine, alors que s'instruisait l'enquête préliminaire des quatre accusés.

L'armée clandestine arménienne s'était déjà attaquée au gouvernement

canadien une première fois le 30 mai 1982 en tentant de déposer une bombe au hangar de fret aérien que possède Air Canada à l'aéroport de Los Angeles.

Le 4 juin, cependant, Vicken Tcharkutian, un Arménien détenteur d'un passeport irakien, était appréhendé à Paris en rapport avec l'attentat raté.

Les terroristes ont aussitôt accusé les Français d'avoir violé un accord secret intervenu entre l'ASALA et le gouvernement de Paris et dans le cadre duquel les autorités se seraient

engagés à donner la liberté de mouvement sur le territoire aux militants arméniens oeuvrant à l'étranger en échange d'une cessation de l'activité terroriste en France.

Le ministre de l'Intérieur, M. Gaston Defferre, devait cependant nier catégoriquement l'existence d'un tel accord.

Tcharkutian est actuellement détenu en attendant qu'un tribunal ne se prononce sur une requête en extradition présentée par le gouvernement américain.

Opération Purge à Sorel: des citoyens bouleversés

SOREL (PC) — Les nombreuses perquisitions faites par les policiers de Sorel et la Sûreté du Québec dans les bars et les brasseries de cette ville dans le but de faire échec aux clubs de motards et aux réseaux de distribution de drogue bouleversent les citoyens.

Même si la majorité des citoyens appuie cette opération policière, d'autres la dénoncent et menacent de se plaindre auprès de la Commission de police du Québec.

L'"Opération Purge" veut nettoyer la ville des indésirables, mais les perquisitions touchent forcément plusieurs citoyens qui n'ont rien à sa reprocher et dont le seul

tort — s'il en est — est de fréquenter les brasseries ou les bars.

Lors d'une récente perquisition à la brasserie Fort Sorel, par exemple, les forces conjointes de la police municipale et de la Sûreté du Québec ont fouillé tout le monde, sans exception, y compris les femmes. Ces dernières ont été amenées dans les toilettes de l'établissement et ont été soumises individuellement à une fouille "intégrale" par une femme-policier.

Plusieurs de ces femmes se sont plaintes. Quant aux hommes, ils ont été amenés dans le fourgon cellulaire pour être, eux aussi, fouillés.

Hell's Angels

La police n'a pas nié ces allégations. Cependant le directeur-adjoint du service, M. André Pélouquin, a formellement démenti les plaintes à l'effet que des femmes auraient été fouillées par des hommes.

M. Pélouquin a déclaré que l'opération est dirigée dans la stricte légalité et que chaque perquisition est autorisée par un mandat. Que certains citoyens se sentent mal à l'aise à cause de cette opération ne le surprend pas.

"Notre ville est sous le contrôle du banditisme et les Hell's Angels y ont établi leur quartier-général. Il est évident que notre purge déplaît à certaines personnes", a-t-il commenté.

M. Pélouquin a déclaré que la menace de plaintes à la Commission de police n'empêchera pas ses hommes de poursuivre l'opération de nettoyage. Il a ajouté que depuis le début de la purge, toutes sortes de pressions ont été exercées à l'endroit du service de police, dont certaines venant "d'en haut-lieu".

Selon lui, certaines personnes — qu'il ne nomme pas — voudraient que la police fasse preuve de moins de zèle.

"Durant des années les bandits ont contrôlé notre ville, mais maintenant c'est fini. Nous irons jusqu'au bout, que ça plaise ou non".

L'Opération lancée par la police de Sorel ne fait que commencer. Plus de 80 endroits ont été ou seront "visités" au cours de l'opération.

Vers une impasse totale à la CTCUM

MONTREAL (PC) — L'exécutif de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro constate de plus en plus que l'on se dirige dans l'impasse la plus totale, en raison de la quasi-impossibilité de déterminer la notion même de services essentiels dans le transport en commun à Montréal.

"En outre, a indiqué mardi Me Guy Bélanger, conseiller juridique de la Fraternité, la promulgation de la loi 72 sur les services essentiels la semaine dernière à Québec ne contient aucune disposition susceptible de nous sortir du bourbier; au contraire, cette loi ne peut que nous y enfoncer davantage".

Il ne faudrait pas croire qu'il existe de la division au sein des 14 dirigeants syndicaux de la Fraternité. La réalité est que l'on soit incapable d'en arriver à une définition pratique et convenable des services essentiels, et ce après deux bonnes journées de réunion.

La proposition soumise par la partie patronale ne saurait rallier l'appui de la Fraternité, en ce qu'elle suggère en substance le maintien des services pendant près de six heures par jour aux périodes de pointe.

Une telle situation enlèverait toute force à l'arme syndicale (la grève) et ferait pourrir le dossier indéfiniment, soutient la Fraternité, qui s'est déjà montrée disposée par ailleurs à assurer le service seulement pour les personnes handicapées.

Il lui reste toutefois à dresser une "liste" de services essentiels, en contrepartie à la proposition de la CTCUM soumise récemment au conseil du gouvernement. Me Bernard Bastien, de façon à se conformer aux exigences de la loi 72. Celui-ci, en tant qu'il reçoit une liste de la Fraternité, convoquera les deux parties dans le but d'en arriver à un consentement.



où il fait bon

PRIX EN VIGUEUR LES 11, 12, 13 ET 14 AOUT 1982.

Grad.

LIVRAISON A DOMICILE
COMMANDES PAR TELEPHONE ACCEPTEES

BIÈRE ET VIN

SUPER SPÉCIAUX

ROTI DE PORC FRAIS
bout des côtes 2 à 3 lb
\$3⁹⁵
kg lb \$1⁷⁹

ROTI DE PORC FRAIS
bout du filet 2.5 à 3.5 lb
\$4¹⁷
kg lb \$1⁸⁹

POMMES TRANSPARENTES
du Québec
\$1¹⁸
kg lb .53

PATATES
du Québec No 1
sac 10 lb
\$1⁴⁹

COTELETTES DE PORC FRAIS
coupe du centre
kg **\$5⁴⁹** lb \$2⁴⁹

SAUCISSES FUMÉES
Hygrade
pqt 454 g **\$1⁷⁸**

VIANDES CUITES ASSORTIES
Hygrade
pqt 175 g **\$1⁰⁹**

BACON
Hygrade
pqt 500 g **\$2³⁸**

NECTARINES
des Etats-Unis 80/84
kg **\$1⁵²** lb .69

CONCOMBRES
du Québec
Canada, no 1 **2 / .25**

(produits congelés)
JUS DE RAISINS
Welch
bte 341 ml **\$1⁴⁹**

NUTRI-MIEUX

BLE-D'INDE EN CREME 67
Grad bte 19 on

FEVES AU LARD 77
Libby bien mijoté bte 14 on

JAMBON DESOSSE 279
Cordon Bleu Picnic bte 1 lb

SAUCE A SPAGHETTI 149
tomate Catelli jarre 28 on

SAUCE SOYA 99
V-H bouteille 450 ml

CORNICHONS TRANCHES 159
Habitant non-sucré jarre 500 ml

RELISH EN CUBES 99
Habitant jarre 375 ml

MOUTARDE 78
V-H jarre 500 ml

MAYONNAISE 199
Kraft jarre 750 ml

VINAIGRE BLANC 195
Grad contenant 4 L

BEURRE D'ARACHIDES 279
Kraft crémeux, croquant ou super croquant jarre 750 ml

CONFITURES 99
framboises pectines jarre 250 ml
Vachon fraises ou

FRUIT COCKTAIL 109
Libby de fantaisie bte 19 on

POIRES BARTLETT 119
Grad demies bte 28 on

GELÉE EN POUDRE 2 / .87
Roya cerise, orange, fraise, framboise bte 85 g

MARGARINE DURE 259
Fleischman huile de maïs 1/4 de lb pqt 907 g

BISCUITS 139
Gelée Eponge ou Tarte-O-Cerise/Montmagny pqt 350 ou 400 g

PAPIER CELLO 83
Stretch'N'Seal 11 pouces bte 15 m

SACS A CONGELER 109
Ziploc gallon pqt 20's

SAC A DOUBELLE 43
Grad blanc pqt 10's

CHARBON DE BOIS 299
Briquet Gourmet King sac 4.54 kg

ESSUIE-TOUT Royale 129
Imprimé amande ou blanc pqt 2 rouleaux

PAPIER HYGIENIQUE 169
Royale blanc, amnde, jaune pqt 4 rouleaux

DETERGENT LIQUIDE 239
Palmolive contenant 1 L

ASSOUPNISSEUR A TISSUS 289
Fleecy contenant 3.6 L

NETTOYEUR A EVIER 79
Ajax poudre à récurer contenant 600 g

SAVON DE TOILETTE 47
Cashmere bouquet barre 90 g 2 / .47

PATE A DENT 89
Colgate ordinaire MFP, menthe fraîche ou gelée tube 50 ml

EAU DE JAVEL
Javex concentrée
\$1⁴⁹
contenant 3.6 L

JUS DE TOMATE
Libby de fantaisie
\$1³⁹
bte 4 / 10 on

PATES ALIMENTAIRES
Macaroni coupé, spaghetti, spaghettini Catelli
\$2⁴⁹
bte 2 kg

DETERGENT EN POUDRE
Punch
\$4²⁹
bte 6 L

PATISserie TARTES ASSORTIES
Gailuron et Rayon de Soleil
\$1⁹⁹ ch.

PRODUIT LAITIER CREME GLACEE
Grad saveurs assorties
\$1⁹⁸
contenant 2 litres

BOISSON
orange ou raisin
Grad
\$1²⁹
jarre 64 on

CRISTAUX
orange, nectare rouge, raisin
Hawaiin Punch
2 / .69
enveloppe 78 g

CAFE INSTANT
Chase Sanborn
\$4⁸⁹
jarre 283 g

LAIT EN POUDRE
Grad
\$5⁸⁹
bte 1.5 kg

MARCHANDS NUTRI-MIEUX PARTICIPANTS

EPICERIE DONAT VERMETTE ENR.
45, rue Bibeau - Cookshire

MARCHE CHAMPLAIN
1163, rue Champlin - Sherbrooke

NUTRI-MIEUX DUMAS
475, Papineau - Sherbrooke

MARCHE LUSSIER
381, rue Short - Sherbrooke

MARCHE NIL THERRIEN INC.
46 King est - Sherbrooke

MARCHE LEMAY INC.
R.R. 3 - Fitchbay

MARCHE BETT & FILS ENR.
220, Ave Parc - Desautels

EPICERIE CHEZ BEN
R.R. 2 Plage Southière - Magog

MARCHE GREENLY
19, rue Principale - Greenlay

MARCHE POIRIER NANTES
Rue Principale - Nantes

MARCHE LUCIEN THEBERGE
4559, rue Laval - Lac-Mégantic

JACQUES LABRECQUE
C.P. 9 - Stornoway

SOCIETE COOP. AGRICOLE
115, rue Principale - Stratford

NUTRI-MIEUX GERMAIN DAIGLE
232, Ave Proulx - Coleraine

MARCHE ANDRE GAGNE ENR.
205, rue Champoux - Disraeli

MARCHE DESPATIE
15, boul. Granby - Roxton Falls

MARCHE NOTRE-DAME
85, rue Notre-Dame - Drummondville

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES ET DE CORRIGER EN MAGASIN LES ERREURS D'IMPRESSION.

Le service **PHARMAPRIX**

Pour mieux économiser



**À BAS LES
PRIX!**



COKE

6 bouteilles
750 mL ch.

229

la caisse
plus consigne

**À BAS LES
PRIX!** **1059**
la
cartouche



**À BAS LES
PRIX!** **109**
pqt.



**À BAS LES
PRIX!** **119**
pqt.



**À BAS LES
PRIX!** **919**
pqt.



**À BAS LES
PRIX!** **188**
ch.

500 mL plus 125 mL en prime
**RINCE-BOUCHE
LISTERMINT**



**À BAS LES
PRIX!** **179**
ch.

**COLORANT
REVITALISANT
NEW DAWN**



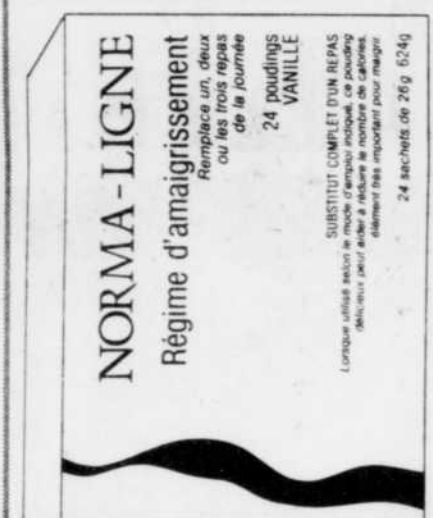
**À BAS LES
PRIX!** **229**
ch.

Format de 30
**MINI-SERVIETTES
STAYFREE**



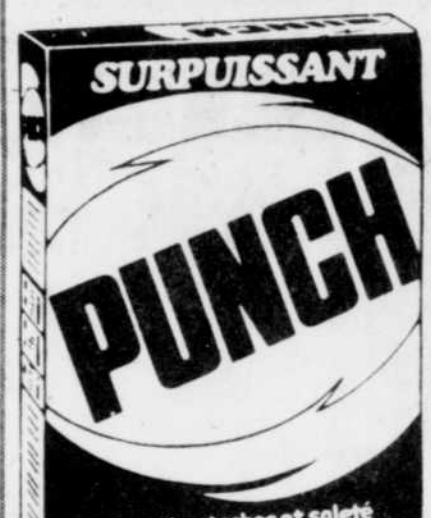
**À BAS LES
PRIX!** **849**
ch.

**RÉGIME D'AMAISSSEMENT
NORMA-LIGNE**



**À BAS LES
PRIX!** **369**
ch.

6 litres
**DETERSIF
PUNCH**



**À BAS LES
PRIX!** **219**
ch.

700 mL
**SHAMPOOING
HERBAL ESSENCE**



**À BAS LES
PRIX!** **169**
ch.

300 mL
**MOUSSE À RASAGE
FOAMY ou TRAC II**



**À BAS LES
PRIX!** **188**
ch.

200 mL
**ANTISUDORIFIQUE
SOFT & DRI**



**À BAS LES
PRIX!** **119**
ch.

350 mL
**SHAMPOOING
HALO**



**À BAS LES
PRIX!** **69¢**
ch.

Super (100) ou régulières (300)
**BOULES ABSORBANTES
PHARMAVIE**

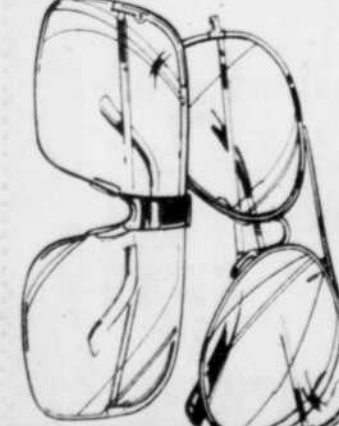


**À BAS LES
PRIX!** **113**
pqt.

Pqt. de 2 x 140 g
**SAVON POUR LE BAIN
DOVE**



ACHETEZ-EN
UNE PAIRE
OBTENEZ L'AUTRE
GRATUITEMENT*
**LUNETTES DE SOLEIL
FOSTER GRANT**
*de même valeur
ou moindre.



**À BAS LES
PRIX!** **53¢**
pqt.

Pat. de 10
**SACS À
ORDURES**
26 po. x 36 po.



**À BAS LES
PRIX!** **159**
ch.

300 mL
**SAVON LIQUIDE
MILAN**



**À BAS LES
PRIX!** **19¢**
ch.

90 g
**SAVON
CASHMERE BOUQUET**



**À BAS LES
PRIX!** **209**
ch.

300 mL
**SHAMPOOING
PRET**



**À BAS LES
PRIX!** **99¢**
ch.

**BROSSE À DENTS
REACH**
Tête allongée



Prix en vigueur jusqu'au dimanche, 15 août 1982. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PLACE BELVEDÈRE
460, BELVEDÈRE SUD
SHERBROOKE, P.Q.

CARREFOUR DE L'ESTRIE
3050, BOUL. PORTLAND
SHERBROOKE, P.Q.

OUVERT LES DIMANCHES

A travers le pays

Réactions partagées

MONTREAL (PC) — Le gouvernement fédéral a reçu, des compagnies de camionnage, autant de lettres de protestation que de lettres d'appui après avoir annoncé son intention d'accorder des garanties de prêts totalisant 34 millions \$ à la firme Maislin.

Un porte-parole d'Ottawa a affirmé que la moitié des lettres provenant de compagnies de transport étaient favorables à cette décision. "Plusieurs de ces compagnies sont inter-dépendantes", d'expliquer John Wansbrough, directeur-général des stimulants industriels au service de l'Expansion industrielle régionale.

"Si Maislin tombait, elles tomberaient également."

C'était la première fois qu'une industrie de service recevait une aide fédérale directe.

Ces subventions ont déclenché un tollé de protestations de la part de l'opposition fédérale et en provenance de plusieurs associations dans le domaine du camionnage qui prévoient qu'un grand nombre de firmes de camionnage frapperont à la porte du gouvernement fédéral afin d'obtenir une aide semblable.

M. Wansbrough a affirmé hier, toutefois, qu'aucune demande officielle d'aide n'a été acheminée à Ottawa par d'autres compagnies. Tout au plus une ou deux firmes ont réclamé de l'information.

Détenus en grève

OTTAWA (PC) — Des milliers de détenus de pénitenciers fédéraux ont refusé de manger et de travailler, mardi, pour souligner la Journée nationale de la justice.

Cette journée est observée tous les ans, depuis 1975, pour rappeler le souvenir de tous les prisonniers morts derrière les barreaux et particulièrement d'Edie Nolan.

Nolan, détenu au pénitencier de Millhaven, près de Kingston en Ontario, s'est suicidé le 10 août 1974.

Selon M. Dennis Finlay, du Service correctionnel, seulement 40 pour cent des prisonniers, dans la région de l'Atlantique, ont observé la Journée de la justice. Il y en a eu 50 pour cent en Ontario et 25 pour cent dans les Prairies.

A Laval, près de Mon-

tréal, les 256 détenus qui devaient travailler hier ont tous refusé de le faire. Mais il n'y a rien eu partout ailleurs au Québec, y compris à l'institut Archambault, où une émeute a récemment fait cinq morts.

Les protestations ont surtout eu lieu en Colombie-Britannique, où 80 pour cent des quelque 900 prisonniers fédéraux ont refusé de travailler et de manger.

Au pénitencier de Dorchester, au Nouveau-Brunswick, les détenus ont été confinés aux cellules, à leur propre demande, mais les autres prisons fédérales de la région atlantique ont fonctionné normalement.

On a également confiné aux cellules les détenus de Millhaven, du pénitencier pour femmes de Kingston et de Collins Bay.

Restrictions appuyées par les entreprises

OTTAWA (PC) — Bien que cela puisse être trop peu, trop tard, les petites et moyennes entreprises du pays ont donné hier un appui conditionnel à la croisade

fédérale des contrôles volontaires des prix et des salaires d'ici les deux prochaines années. Depuis quelques semaines, Ottawa multiplie ces consultations

auprès des grands agents économiques, et seuls jusqu'ici, les syndicats ont clairement exprimé leur refus du programme de restriction d'Ottawa destiné à

casser la spirale inflationniste.

Hier, cinq ministres à vocation économique du cabinet Trudeau ont rencontré une vingtaine de représentants des

PME canadiennes. "Nous avons obtenu un appui général à notre programme de contrôle à 6 et 5 pour cent pour les deux prochaines années", a déclaré le mi-

nistre des Transports, M. Jean Luc Pepin, admettant que pour les entreprises, la conjoncture économique était telle "que l'objectif de 6 et 5 pour cent était déjà un maximum nécessaire pour le maintien des emplois existants".

"On a eu des critiques qui venaient du cœur", a-t-il dit, ajoutant qu'Ottawa avait essuyé "quelques frustrations provenant du cercle vicieux qui veut qu'on attende que les autres groupes fassent quelque chose pour agir".

Mais pour M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, regroupant 60.000 firmes au pays, c'est à une réunion seulement politique qu'aurait été

conviés les chefs de petites entreprises.

Selon lui, Ottawa essaie de faire vendre son programme par les PME. "Ils ont tenté d'améliorer le marketing du programme de 6 et 5 pour cent", a-t-il dit.

"Nous avons donné un appui conditionnel. C'est peut-être trop peu trop tard mais ce qui a été fait doit être appuyé", a renchéri M. Bulloch.

Pour Bernard Guimont, membre du conseil d'administration du Groupement du conseil québécois d'entreprises, Ottawa aurait mieux fait de mettre en place un programme à plus long terme. "Il est temps que les Canadiens trouvent la solidarité nécessaire pour s'unir contre l'inflation", a-t-il dit.



Une cinquantaine de personnes ont été légèrement entrées en collision, hier matin, près d'Ingersoll, en Ontario. Une cinquantaine de personnes ont été légèrement blessées quand un convoi de marchandises des Chemins de fer nationaux et un convoi voyageurs de Via Rail sont

Collision ferroviaire: 50 blessés

INGERSOLL, Ontario (PC) — Plus de 50 personnes ont été conduites à l'hôpital Alexandra d'Ingersoll mardi matin après une collision entre un train de passagers Via Rail et un convoi de marchandises du Canadien National qui s'est produite juste à l'est de cette municipalité du sud-ouest de l'Ontario.

M. Ross Bryant, directeur exécutif de l'hôpital, a déclaré qu'environ 53 personnes avaient été admises à l'hôpital depuis le dé-

railement qui a eu lieu à 8 h. 20, mais que la plupart avaient reçu des traitements et avaient été renvoyées chez elles.

M. Bryant a cependant précisé que les ambulances continuaient d'amener de nouvelles victimes et que l'hôpital s'attendait à recevoir un plus grand nombre d'accidentés.

Des membres du personnel ont été rappelés pour donner un coup de main aux sauveteurs. M. Bryant a ajouté

que la plupart des personnes traitées avaient subi des blessures sans gravité et que les choses se passaient assez bien à l'hôpital.

A London, à 50 km des lieux de l'accident, un porte-parole de l'hôpital Victoria a révélé que l'établissement avait été informé que huit victimes de la catastrophe étaient sur le point d'y être admises.

Il a ajouté que deux des accidentés étaient sur des civières et deux autres sur des chaises

roulantes mais que la nature exacte de leurs blessures n'avait pas été précisée.

Un porte-parole de la police provinciale de l'Ontario a déclaré pour sa part qu'on avait rapporté aucune blessure grave.

La cause de la collision frontale entre le train-passagers qui se dirigeait vers l'est et le convoi de marchandises qui roulait en sens inverse n'a pas encore été déterminée, a déclaré un porte-parole de Via Rail.

Elle a précisé que plusieurs wagons du train numéro 82 — qui se rendait de Sarnia à Toronto avec environ 110 passagers à bord — et du convoi de marchandises numéro 413 avaient quitté la voie.

La locomotive du train-passagers a déraillé de même qu'un "couple de wagons" du convoi de marchandises, a précisé le porte-parole du CN.

Ingersoll se trouve à 20 km au sud-ouest de Woodstock.

CORRECTION

Une erreur de prix s'est glissée dans notre annonce en page D-6 du mardi, 10 août 82. L'article suivant aurait dû se lire:

SANYO MG-1

Lecteur de cassettes portatif stéréo

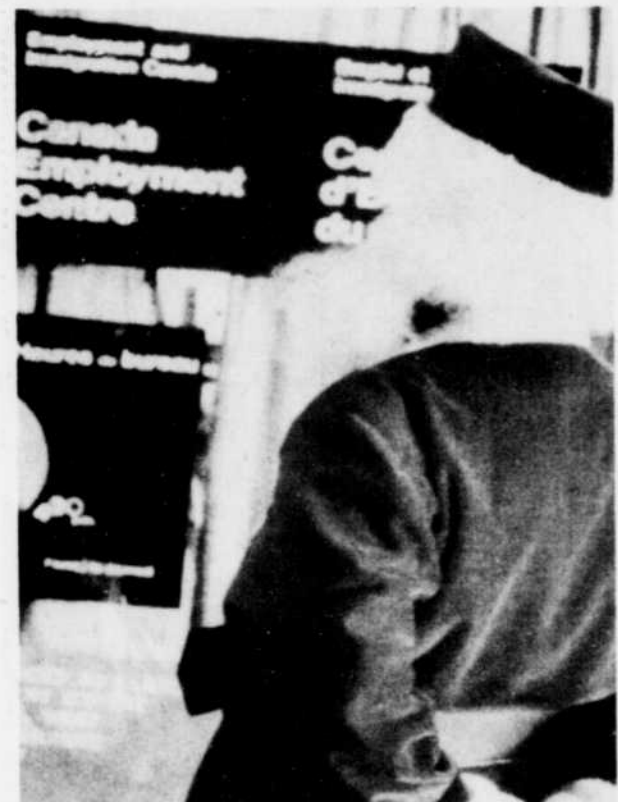
\$169⁷⁷

Nous prions nos clients de nous en excuser.

astral photo

Carrefour de l'Estrie
3150, boul. Portland - Sherbrooke
567-8633

NOTE DE DISTINCTION
80824



En chômage

Le vieil homme qui, jusqu'à l'an dernier, personnifiait le Père Noël lors du défilé annuel parrainé par la maison T. Eaton regarde d'un oeil songeur les offres d'emploi étalées à la devanture d'un bureau du ministère canadien de la Main-d'oeuvre. Il est sans emploi depuis que, pour des raisons d'économie, le défilé de Noël a été aboli.

Cabinet remanié

VICTORIA (PC) — Trois ministres de la Colombie-Britannique ont démissionné, mardi, et trois nouveaux venus ont pris leur place lors du premier remaniement ministériel d'importance du premier ministre Bennett depuis trois ans.

Parmi les ministres démissionnaires, on compte le ministre de la Consommation, M. Peter Hyndman, 41 ans, à qui l'on reproche d'avoir pris des libertés avec son compte de dépenses personnel; et la ministre du Tourisme Pat Jordan, 51 ans, une des deux seules femmes membres du Cabinet.

Le secrétaire de la province, M. Evan Wolfe, quitte aussi la scène politique après avoir exprimé le désir de retourner à la vie privée.

Les nouveaux venus sont: M. Claude Richmond, 47 ans, vainqueur surprise de l'élection partielle de Kamloops, qui prend le portefeuille du tourisme.

M. Harvey Schroeder, 49 ans, président de la Chambre depuis 1978, qui devient ministre de l'Agriculture.

Enfin M. Tony Brummet, 51 ans, de North Peace River, nouveau ministre des Terres, Parcs et de l'Habitation.

Plusieurs ministres ont aussi changé d'emploi. M. Jim Chabot, ancien ministre de l'Habitation, devient secrétaire de la province.

M. Bill Vander Zalm passe de l'Éducation aux Affaires municipales.

M. Jack Heinrich, ex-ministre du Travail prend le portefeuille des Affaires municipales.

M. Bob McClelland passe du Travail à l'Énergie.

M. Brian Smith s'empare du poste de ministre de l'Énergie après avoir quitté celui de ministre de l'Éducation.

Enfin, M. Jim Hewitt, ancien ministre de l'Agriculture, devient ministre des consommateurs et des institutions financières tout en demeurant à la tête du Insurance Corporation de la Colombie-Britannique, le monopole de l'assurance-automobile détenu par la province.

Le goût champion au Québec



Économisez 85¢

Économisez sur l'achat de 6 bouteilles de Coke, Sprite ou Tab de 750 mL.

Ce coupon est remboursable chez tous les détaillants participants au Québec



*Recommandé pour régimes à teneur réduite en glucides

85¢ Économisez 85¢ à l'achat de 6 bouteilles de Coke, Sprite ou Tab de 750 mL. 85¢

AU MARCHAND: Coca-Cola Ltee vous remettra 85¢ plus 7¢ pour la manutention, si ce bon vous a été présenté par un client lors de l'achat de six bouteilles de Coke, Sprite ou Tab de 750 mL. Toute demande de remboursement ne satisfaisant pas à cette exigence est frauduleuse. Le nombre de bons remboursés devra pouvoir être justifié sur demande, par la production des factures portant sur l'approvisionnement de votre établissement au cours des 21 jours précédents. Tout bon présenté par l'entremise d'une agence, d'une maison de courtage ou d'une organisation qui ne distribue pas les produits au détail, sera refusé et annulé, sauf avec l'autorisation spéciale de Coca-Cola Ltee. Ce bon devient votre propriété dès sa présentation pour remboursement. Pour rachat, veuillez expédier à Coca-Cola Ltee, B.P. 3000, Saint John, Nouveau-Brunswick, E2L 4L3.

L'offre prend fin le 31 décembre 1982

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient le produit de Coca-Cola Ltee. Sprite et Tab sont également des marques déposées de Coca-Cola Ltee.

042J2852048H

Un coupon seulement par achat

Y'a juste Coke!

Bingo 1,000-DOUBLE

la tribune

LES PREMIERS NUMEROS SERONT PUBLIES
MARDI LE 17 AOÛT 1982

Les numéros seront publiés à tous les jours, par la suite
sous la rubrique d'une ligne à la page

Pour vous
abonner

à
la tribune

composez:

ASBESTOS
879-2457
ACTON VALE
546-7306
ASCOT CORNER
567-7449
BLACK LAKE
423-5215
BROMPTONVILLE
846-4027
COATICOOK
849-3742
COLERAIN
423-5215
COOKSHIRE
875-3136
DANVILLE
839-2445
DISRAELI
449-2773
EAST ANGUS
832-2642
LAMBTON
486-7160
MAGOG
843-5144
PLESSISVILLE
362-3558
PRINCEVILLE
364-5628
RICHMOND
826-2538
SCOTSTOWN
657-4697
VALCOURT
532-2518
WARWICK
358-2985
WATERVILLE
837-2442
WEEDON
877-2088
WINDSOR
845-2368
WOTTON
828-3206
LAC-MEGANTIC
583-2605
THETFORD
338-4695
DRUMMONDVILLE
478-1328
VICTORIAVILLE
758-8777
SHERBROOKE
566-6353
ou communiquez
avec le camelot
de votre village



N.B.

La carte ci-contre illus-
trée n'est qu'un exemple
de la CARTE OFFI-
CIELLE livrée dans votre
journal du 14 août 1982
et que vous devez com-
pléter pour gagner un
marathon.

REGLEMENT:

- 1- Le BINGO 1,000-DOUBLE consiste en un seul BINGO MARATHON dont l'enjeu est de \$1,000. Ce montant peut doubler à \$2,000 si le numéro gagnant comporte le chiffre 2, y compris 1-22. S'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
- 2- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription LA TRIBUNE IV (couleur verte) distribuée dans le journal.
- 3- La carte La Tribune IV a été distribuée avec l'édition du 14 août 1982. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- 4- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- 5- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h.00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- 6- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- 7- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- 8- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1,000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- 9- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- 10- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- 11- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

N'oubliez pas
PREMIER
DEPART
17 AOÛT 1982